

Commune de Solutré-Pouilly

Novembre 2023 – V2

1. Rapport de Présentation

1.2 Diagnostic socio-démographique et économique



Sommaire

Démographie et population

Page 3

**Dynamiques et perspectives
résidentielles**

Page 8

Dynamiques économiques

Page 15

**Organisation de l'offre de services
et d'équipements**

Page 23

**Organisation des déplacements et
de la mobilité**

Page 27

A stylized, light green map illustration on the left side of the page. It features a winding road, several houses with gabled roofs, a bus, and various tree symbols. The map is overlaid with semi-transparent green circles and lines, suggesting a geographical or planning context.

PARTIE 1

DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Evolution et mouvements de la population

364 hab.

La commune compte en 2020, 364 habitants.

Le commune fait partie de la Communauté d'agglomération Maconnais Beaujolais Agglomération (MBA) qui compte 79 970 habitants en 2020, dont la principale commune est Mâcon (34 414 habitants en 2020). Plus largement, la commune de Solutré-Pouilly fait partie de l'aire d'attraction de l'agglomération mâconnaise qui compte près de 138 400 habitants. Le département de Saône-et-Loire compte quant à lui 551 063 habitants

+0,4 %/an

Le rythme de croissance annuelle de la population est de +0,4%/an entre 2013 et 2020

Le commune connaît une dynamique de croissance de sa population positive même si cette croissance de +0,4%/an est inférieure au rythme de croissance à l'échelle de la communauté d'agglomération (MBA : +0,5%/an) qui est particulièrement portée par la croissance des communes périurbaines du val de Saône et des coteaux viticoles au nord de la RCEA. La dynamique communale reste néanmoins plus importante que celle observée à l'échelle des communes du SCOT (+0,37%/an) et surtout qu'à l'échelle du département qui connaît une décroissance de sa population sur cette même période (-0,14%/an).

-2 hab. en 30 ans

En 30 ans, la population a stagné : -2 habitants seulement entre 1990 et 2020.

Cette stagnation de la population sur une période longue cache des variations non négligeables d'une année sur l'autre avec une nette augmentation de la population au cours des années 90 (près de 60 habitants supplémentaires entre 1990 et 1999) puis une perte de population jusqu'en 2013 (-70 habitants) et enfin un léger regain (+10 habitants) entre 2013 et 2020.

Solde migratoire : -5 hab.

La différence entre le nombre d'habitants qui arrivent sur la commune et le ceux qui en partent est négatif : -5 habitants entre 2013 et 2019.

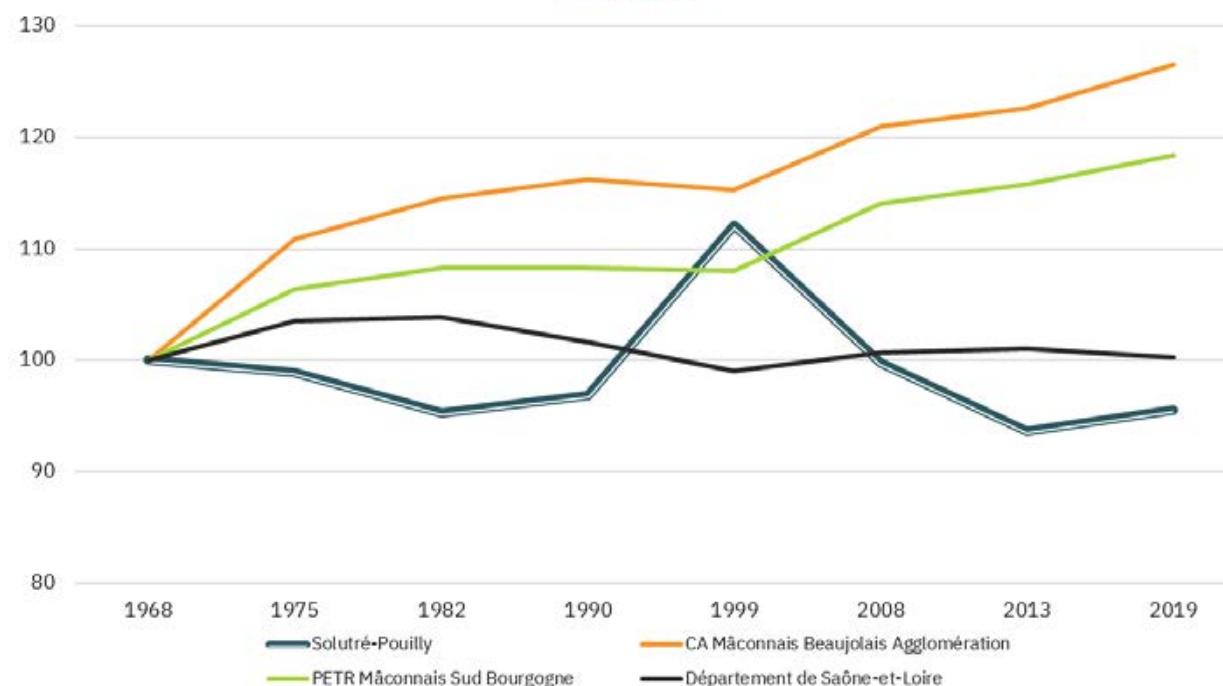
La croissance démographique de la commune est donc portée par le solde naturel (+12 habitants). C'est-à-dire qu'entre les décès (16) et les naissances (28), la commune a donc gagné 12 habitants entre 2013 et 2019 quand dans le même temps elle en perdait 5 à cause du solde migratoire. Ce solde migratoire est négatif déjà depuis plusieurs années (depuis 1999) mais ce déficit a tendance à se réduire, passant de -52 habitants entre 1999 et 2008 à seulement -5 habitants entre 2013 et 2019. Le solde naturel a connu la dynamique inverse : négative durant les années 90 (-9 hab. entre 1990 et 1999), il est depuis redevenu positif.

A retenir :

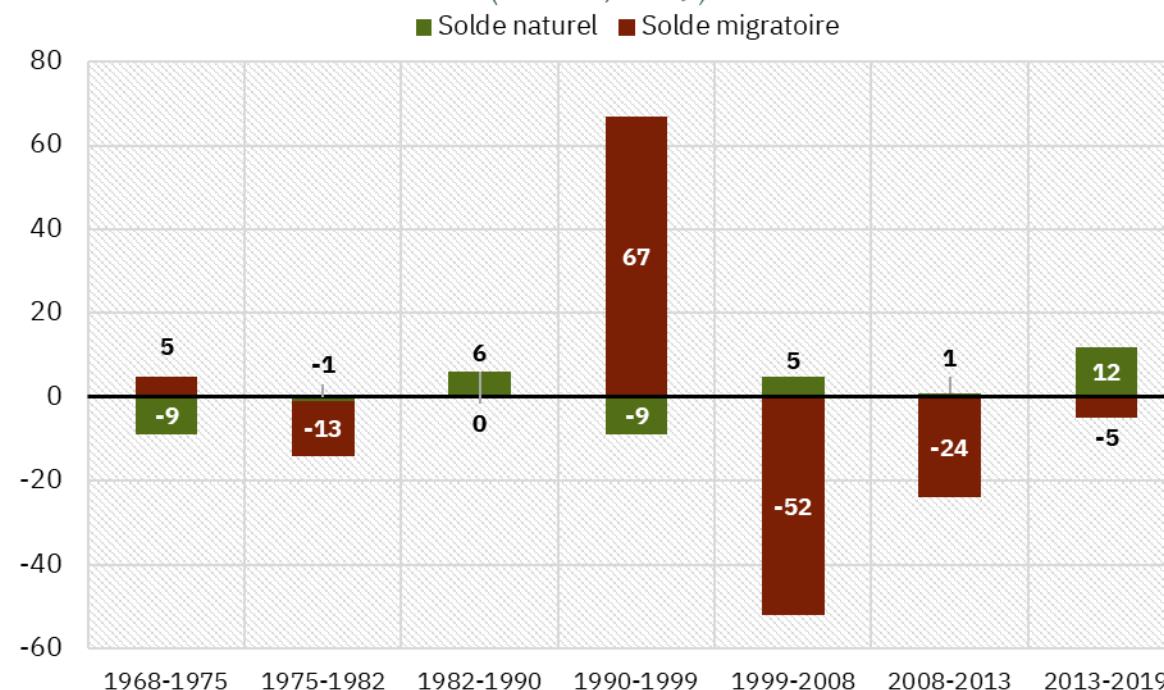
La dynamique démographique de la commune est récemment redevenue positive après une période de près de 25 ans de décroissance.

Sur le temps long, la dynamique démographique révèle une certaine stagnation de la population.

Evolution de la population entre 1968 et 2019
Base 100



Soldes naturels et migratoires de la population de Solutré-Pouilly
(INSEE, 2019)



Evolution et mouvements de la population

64%
départs +
de 10 ans

Près des deux tiers des ménages habitent la commune depuis plus de 10 ans, dont un tiers (33%) depuis plus de 30 ans.

Ce chiffre souligne à la fois, le renouvellement modéré de la population communale mais également son ancrage important et durable sur la commune. Seuls 7% des ménages se sont installés sur la commune dans les deux dernières années. Ce qui s'explique probablement par le caractère agricole de la commune.

A titre de comparaison, seulement 48% des ménages de MBA présentent une ancienneté de plus de 10 ans et près de 13% se sont installés au cours de deux dernières années.

28
départs
vers l'aggl.
de Mâcon

La majorité des départs sont des mouvements migratoires locaux.

En 2019, sur les 55 personnes qui ont quitté la commune de Solutré-Pouilly, 28 (soit 51%) sont allés s'installer dans l'unité urbaine de Mâcon (la ville de Mâcon ou Charnay-lès-Mâcon). 45% des autres personnes qui ont quitté la commune, sont restés dans le département. Enfin, seuls 4% d'entre-deux ont quitté le département pour aller s'installer à Dijon, ce qui reste des mouvements résidentiels régionaux.

5
arrivées
depuis
Mâcon

L'ensemble des nouveaux habitants s'étant installés sur la commune en 2019, proviennent de la ville de Mâcon.

Là aussi, les mouvements résidentiels vers la commune de Solutré-Pouilly, sont des mouvements très locaux, confirmant l'attractivité de la commune pour les ménages urbains de l'agglomération mâconnaise et le phénomène de desserrement de l'agglomération sur la commune.

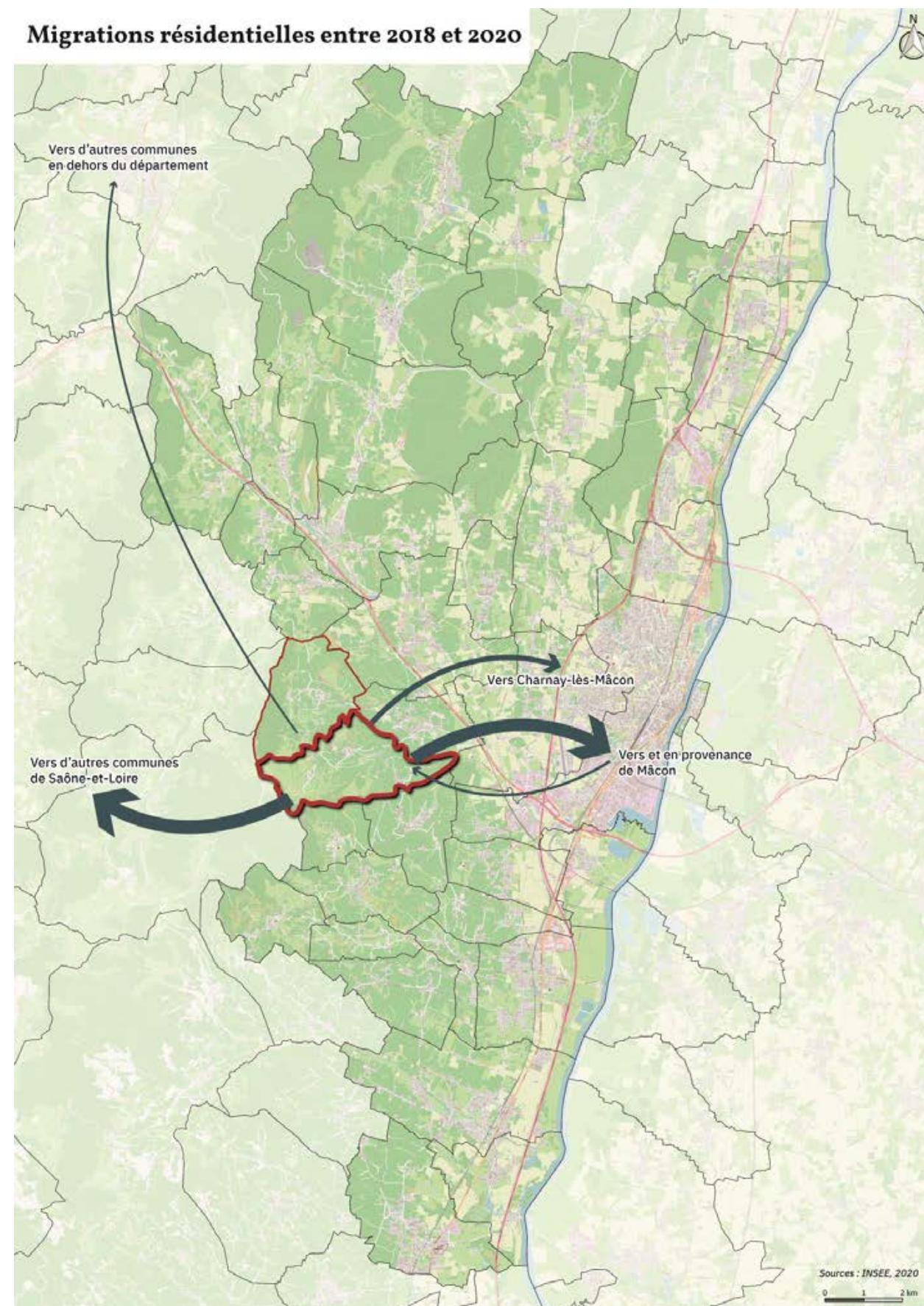
A retenir :

Le rythme de renouvellement de la population est assez limité.

Comme vu précédemment, le solde migratoire est négatif avec plus de déménagement que d'emménagement sur la commune. Ce déficit reste néanmoins limité (-5 habitants) et peut être conjoncturel en fonction de la période de recensement même si les contraintes architecturales qu'imposent le site classé peuvent être un frein à l'installation des ménages.

Ces mouvements migratoires sont très majoritairement locaux entre la commune et l'agglomération mâconnaise.

Migrations résidentielles entre 2018 et 2020



Âge et profil socio-professionnel de la population

36%
40-64
ans

Plus d'un tiers de la population a entre 40 et 64 ans mais cette catégorie d'âge a tendance à se réduire (42% en 2008).

Une majorité de la population (56%) sont des habitants en âge de travailler (entre 20 et 64 ans). Surtout, la part la plus jeune de cette catégorie (20-39 ans) a tendance à augmenter, passant de 18% de la population en 2008 à 25% aujourd'hui. En revanche, la part des jeunes (0-19 ans) s'est réduite de 25% à 20% aujourd'hui.

20%
65 ans
et +

1 personne sur 5 à plus de 65 ans.

Contrairement aux tendances nationales et régionales, cette catégorie d'âge bien qu'importante, reste stable entre 2008 et 2019. Le vieillissement de la population reste limité sur la commune notamment grâce à l'augmentation de la catégorie d'âge des 20-39 ans.

Indice de
jeunesse
= **100**

Il y a autant de -20 ans que de +65 ans, en 2019.

Même si la part des +65 ans reste stable, l'indice de jeunesse (rapport entre les -20 ans et les +65 ans) a tendance à baisser passant en 2008, de 125 personnes de -20 ans pour 100 personnes de +65 ans, à autant de jeune de -20 ans que de personnes de +65ans.

Sur le territoire de l'agglomération (MBA), le rapport est plus favorable puisque l'indice de jeunesse s'établit à 108 jeunes pour 100 personnes âgées. A l'inverse, sur le territoire du SCOT ou sur le département, il y a comparativement plus de personnes âgées que de personnes jeunes puisque le ratio s'inverse et est respectivement de 98 et 85 « -20ans » pour 100 « +65 ans ».

33%
de retraités

Un tiers de la population appartient à la catégorie des retraités

La catégorie des retraités est la catégorie la plus nombreuse et la plus représentée. Cette part reste dans la moyenne observée à l'échelle de MBA (30%) et du département (35%). Entre 2008 et 2019, le poids dans la population de cette catégorie est passée d'un peu plus d'un quart (27%) à un tiers (33%), confirmant cette tendance bien qu'encore limitée sur la commune, au vieillissement de la population.

Les cadres sont également bien représentés avec 15% de la population notamment au regard de la part observée à l'échelle de l'agglomération MBA (7%) et du département (5%). Surtout leur part a tendance à augmenter passant de 10% en 2008 à 15% aujourd'hui, au dépend de la catégorie des professions intermédiaires qui passe elle, de 20% à 12% sur cette même période. Le nombre d'ouvriers a plus que doublé et leur part dans la population est passée de 4% à 10%.

Enfin, le nombre et la part des agriculteurs exploitants ont largement baissé entre 2008 et 2019 passant de 40 exploitants (13%) à seulement 25 (8%). Cette part dans la population reste néanmoins importante comparativement à la part observée sur le reste de l'agglomération et le département (1% seulement), soulignant la dimension viticole importante de la commune.

Il existe seulement 28 emplois en moins par rapport au nombre d'actifs sur la commune.

Les principaux écarts entre les emplois et les actifs concernent les catégories de cadres et de professions intermédiaires (seulement 10 emplois pour 81 actifs). Cet écart souligne l'attractivité de la commune pour ces catégories socio-professionnelles travaillant à l'extérieur de la commune.

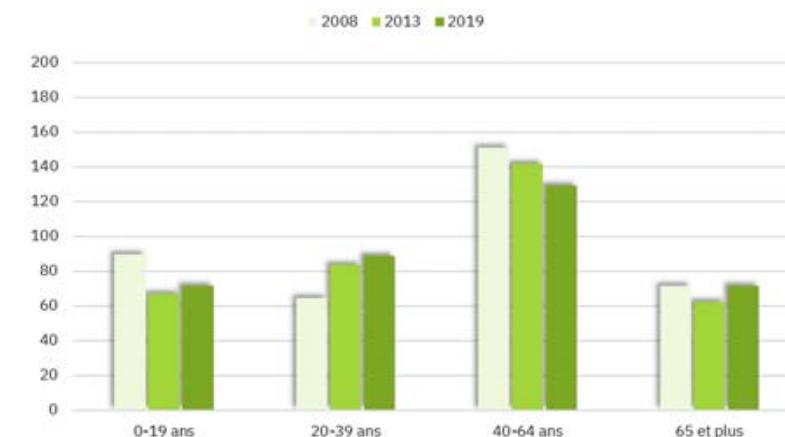
Le rapport est inversé pour les catégories employés et ouvriers et dans une moindre mesure pour les agriculteurs.

A retenir :

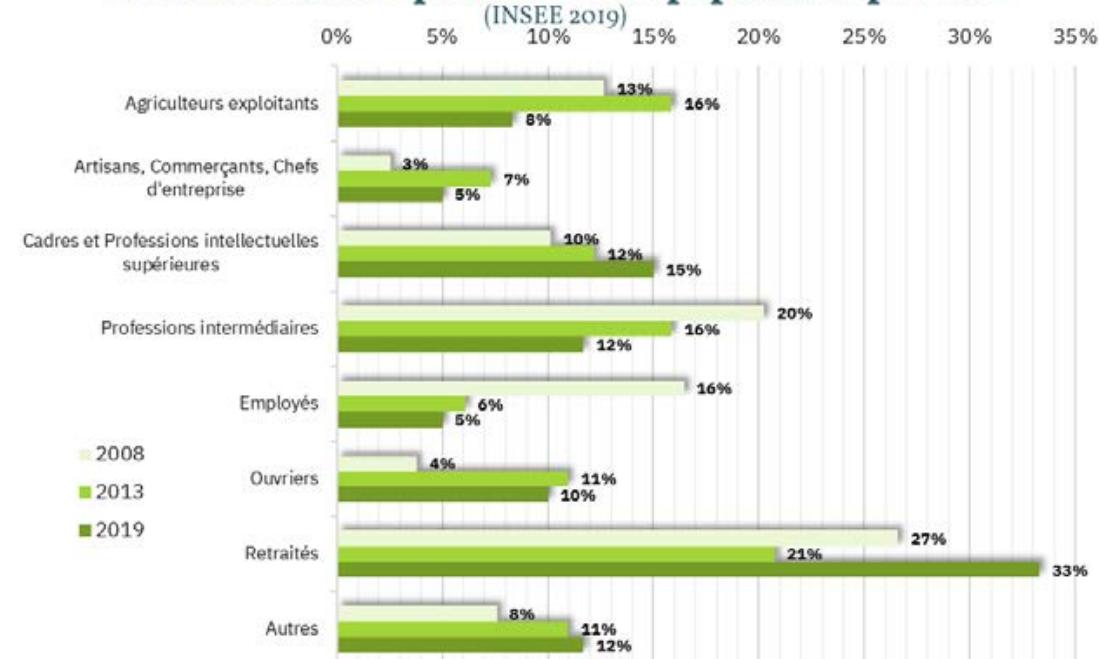
La population ne connaît pas encore un vieillissement marqué même si un creux générationnel se profile dans les années à venir avec une forte part des 40-64 ans et la réduction des jeunes (0-19 ans).

L'attractivité de la commune pour des personnes actives avec un niveau de vie supérieur à la moyenne (cadres et professions intermédiaires) permet d'assurer un équilibre générationnel et une situation sociale favorable à la commune.

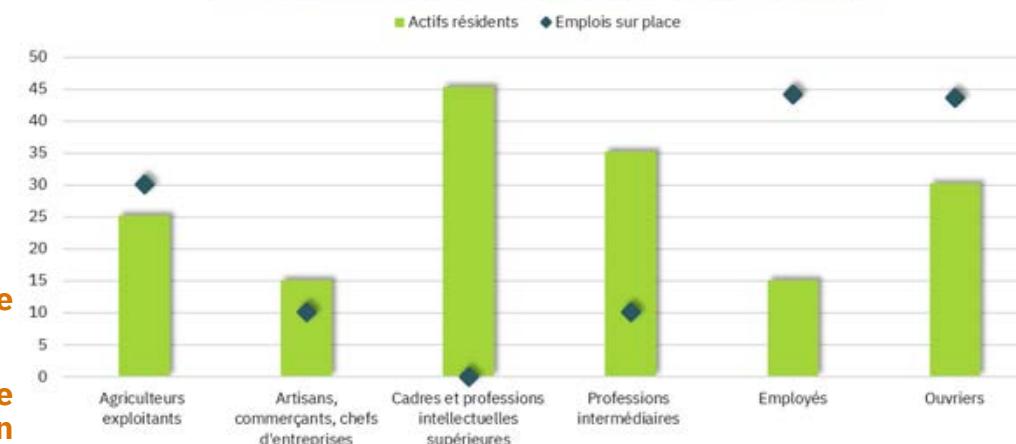
Evolution de la répartition de population par tranche d'âge
Solutré-Pouilly
(INSEE 2019)



Evolution de la répartition de la population par CSP
(INSEE 2019)



Comparaison de la catégorie socio-professionnelle des emplois locaux et des actifs résidant sur la commune de Vergisson (2019)



Composition des ménages

2,1
personnes
/ménage

Il y a en moyenne 2,1 personnes par ménage.

Cette taille des ménages a eu tendance à se réduire de manière importante passant de 3,1 personnes/ménage en 1968 à 2,1 aujourd'hui.

Ce phénomène généralisé touche la plupart des territoires à l'image de l'agglomération MBA, qui a également connu une réduction de 2,9 personnes/ménage en 1968 à 2,1 aujourd'hui. Le constat est identique à l'échelle du département.

Si l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population peuvent expliquer en partie cette réduction, la décohabitation des ménages par le divorce ou la présence de familles moins nombreuses ou monoparentales, l'expliquent également tout comme le phénomène de veuvage.

La diminution de la taille des ménages génère :

- Des besoins en petits logements dans un parc bâti existant souvent inadapté
- Des besoins de développement de services liés à la petite enfance et au périscolaire, la santé et aux aides à domicile des personnes âgées...

Près de 2 ménages sur 5 correspond à des personnes vivant seules

Confirmant la tendance à la réduction des ménages vue précédemment, la très large majorité des ménages correspond à des ménages de petite taille d'une ou deux personnes (73%).

Plus précisément, la part des ménages d'une seule personne a augmenté entre 2008 et 2019 passant de 32% à 38%. C'est la seule catégorie qui a connu une augmentation à l'inverse des couples avec enfants qui ont connus une baisse de 18%, ne représentant plus que 27% aujourd'hui.

En fonction de l'âge, ce phénomène s'aggrave puisque 54% des personnes de plus de 65 ans vivent seules (35 personnes dans le village et 20% des ménages au total) questionnant ainsi sur des potentielles fragilités engendrées pour ces personnes (isolement, pouvoir d'achat, entretien du logement, maintien à domicile...).

Le revenu médian par unité de consommation de la commune s'élève à 28 540 €/an en 2019.

Ce niveau de revenu se situe au dessus du revenu médian à l'échelle de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (24 614 €/an) et nettement au dessus de celui du département de Saône-et-Loire (21 387 €/an).

Ce niveau de revenu plus élevé confirme la tendance observée précédemment où les catégories « socio-professionnelles plus » (CSP+ : notamment les cadres) sont particulièrement présents sur la commune. Ceci s'explique par la proximité de l'agglomération mâconnaise qui offre des emplois pour cette catégorie socio-professionnelle.

Le taux de pauvreté est de 10,5% des ménages (ménages pauvres = percevant moins de 60% du revenu médian).

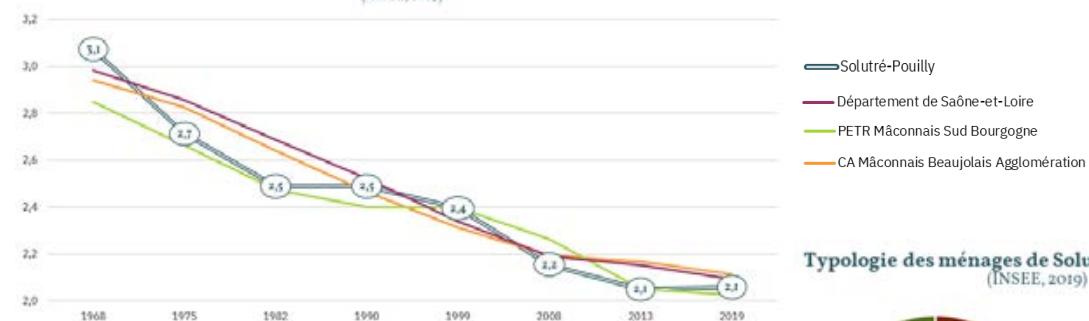
La situation sociale favorable des ménages de la commune, se confirme par comparaison avec le taux de pauvreté observé sur les territoires de référence puisque sur MBA, ce taux s'élève à 14,2% et à 12,8% dans le département.

A retenir :

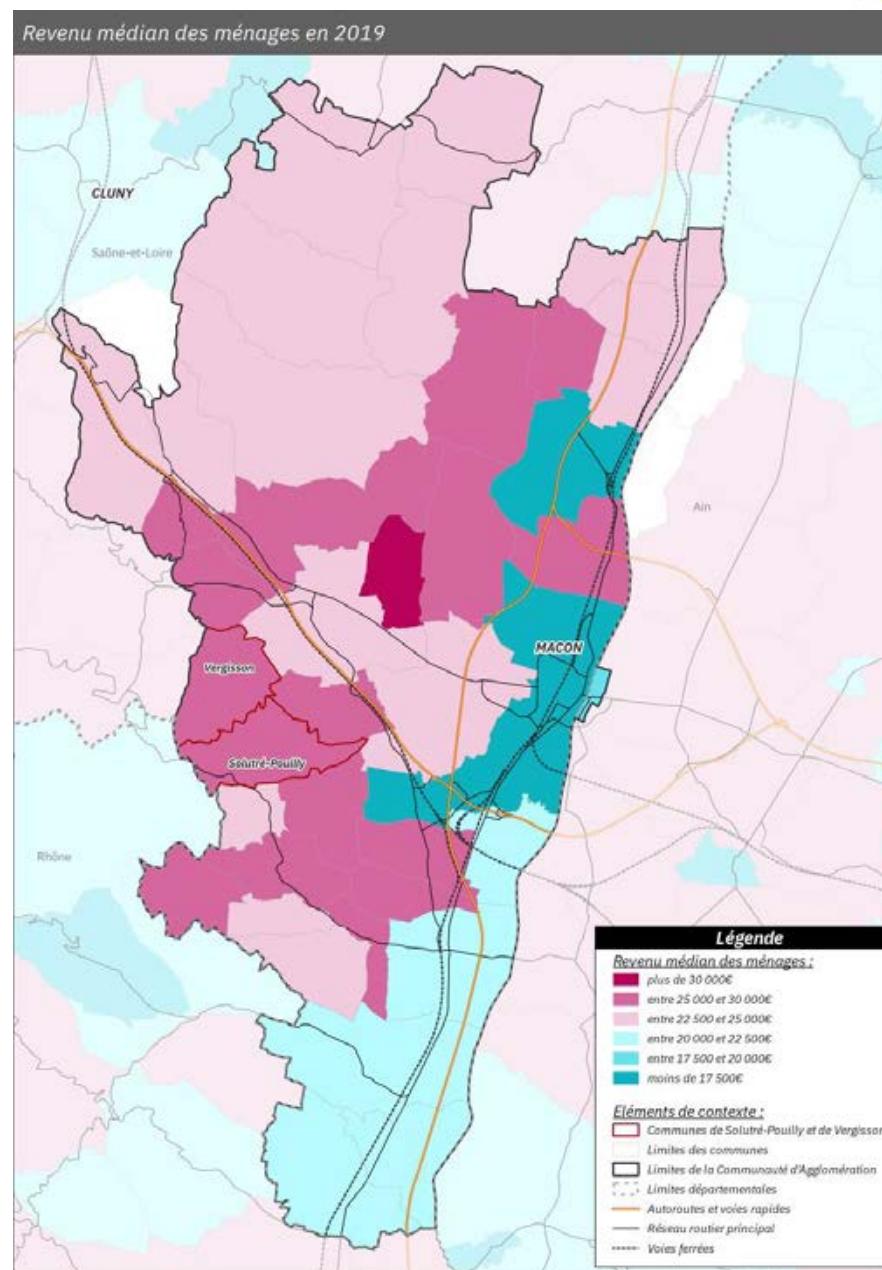
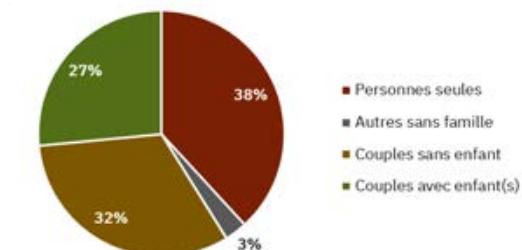
Les tendances démographiques d'échelle nationale sont visibles à l'échelle communale (baisse de la taille des ménages, vieillissement...). Ces processus ont et auront des incidences sur la population et sur ses besoins en logements et services (isolement des personnes âgées, besoins en logements différents...)

La situation sociale des habitants reste favorable avec des niveaux de revenus plus élevés que la moyenne malgré une fragilité des ménages modérée (taux de pauvreté).

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2019
(INSEE, 2019)



Typologie des ménages de Solutré-Pouilly en 2019
(INSEE, 2019)





PARTIE 2

DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES RÉSIDENTIELLES

Profil et évolution du parc de logements

+24

logements
entre 2013 et
2019

Le parc de logements s'est agrandi de 24 logements entre 2013 et 2019

Le nombre de logements sur la commune augmente de manière plus forte que la croissance de la population. Cette dynamique s'explique notamment au regard du processus de réduction de la taille des ménages. En effet, le nombre de personnes par ménages étant moins important, il faudra plus de logements pour accueillir les habitants. Ainsi, le nombre de logements a augmenté de plus de 11% entre 2013 et 2019, alors que la croissance démographique a été nettement moins importante ces dernières années (+2% sur la même période).

Comparativement aux territoires de référence, le rythme d'augmentation du parc de logements, est plus important sur la commune : Le parc de logements sur MBA a augmenté de 7% et seulement de 3% à l'échelle du département de Saône-et-Loire.

-8%

du poids des
résidences
principales

La part des résidences principales dans le parc total de logements est en baisse.

L'augmentation récente du parc de logements n'est pas portée par les résidences principales (dont le nombre n'augmente que très légèrement entre 2013 et 2019 : +1,6%), mais par le nombre des résidences secondaires et des logements vacants qui augmentent, respectivement de 74% et 47% sur la même période. La dimension résidentielle de la commune reste néanmoins nettement majoritaire.

69%

de logements
de +50 ans

69% des logements ont été construits avant 1970 (dont 55% avant 1945).

Le parc de logements est majoritairement ancien. Cela signifie surtout que près de 7 logements sur 10 ont été construits avant les premières réglementations thermiques en 1973, impliquant un risque d'autant plus important de problématiques d'isolation et de confort thermique, voire de salubrité des logements.

A titre de comparaison, cela concerne 43% des logements à l'échelle de la communauté d'agglomération et 50% à l'échelle du département.

Par ailleurs, ces logements anciens se concentrent dans les centre-bourg de Solutré-Pouilly et le hameau de Pouilly.

86%

de maisons

86% des résidences principales sont des maisons.

La grande majorité des logements existants sont des logements individuels (majoritairement accolés dans les centres anciens et individuels pour la période contemporaine). Déjà très présente avant 1945, l'omniprésence des maisons s'est renforcée depuis 1990, puisqu'elles représentaient 88% des logements réalisés entre 1990 et aujourd'hui. Seule la période d'après-guerre jusqu'aux années 1980 a produit une part un peu plus importante de logements (24% des logements sur cette période).

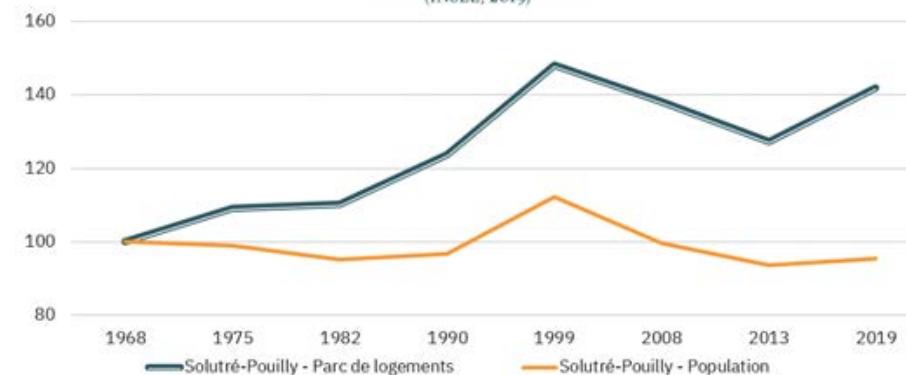
A retenir :

Entre 2013 et 2019, le parc de logements a augmenté tandis que la population a eu tendance à stagner. Ce constat peut s'expliquer par les évolutions socio-démographiques (vieillesse, décohobitation) et par le profil du parc de logements anciens qui reste vide ou mal adapté aux aspirations contemporaines.

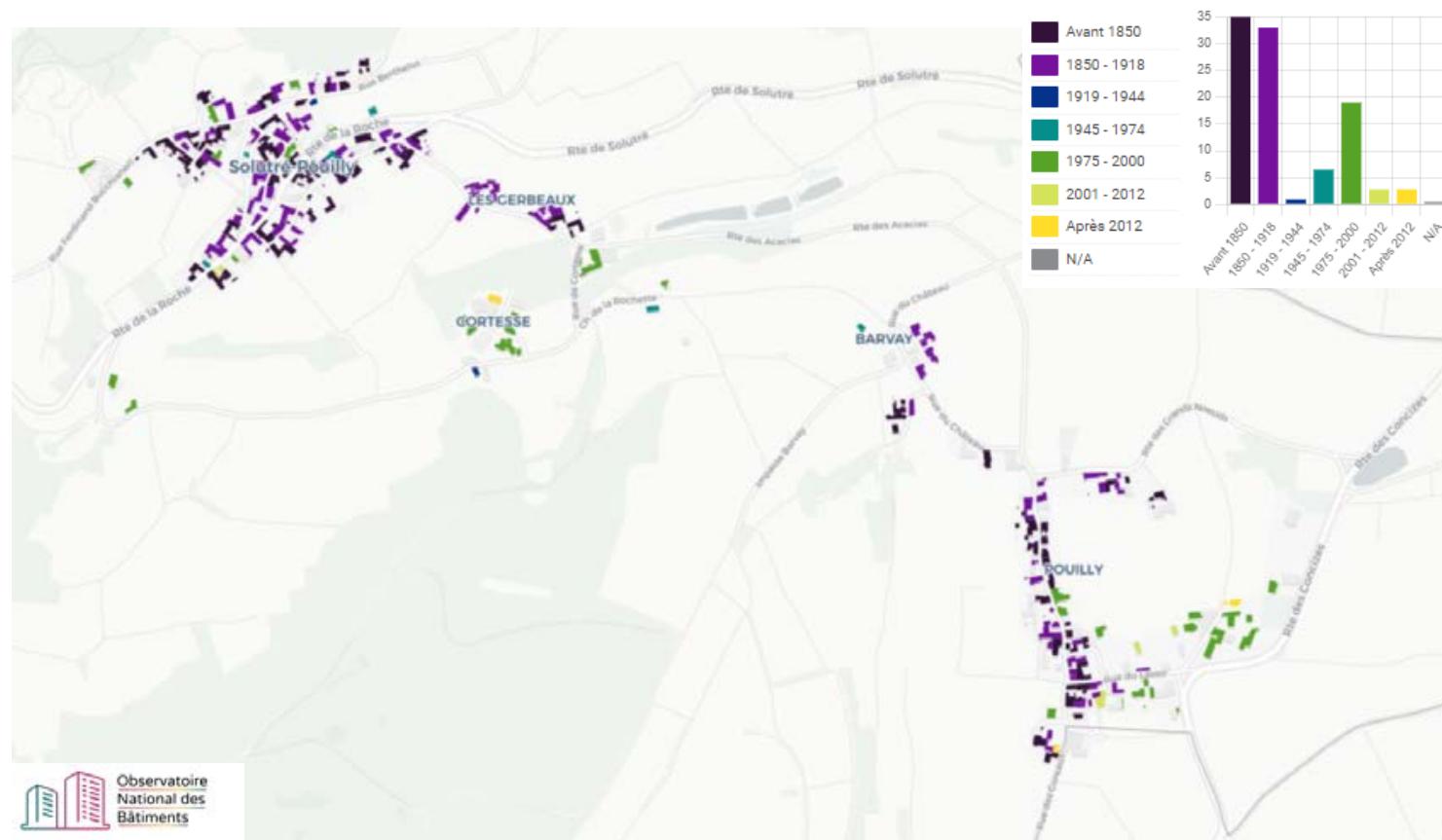
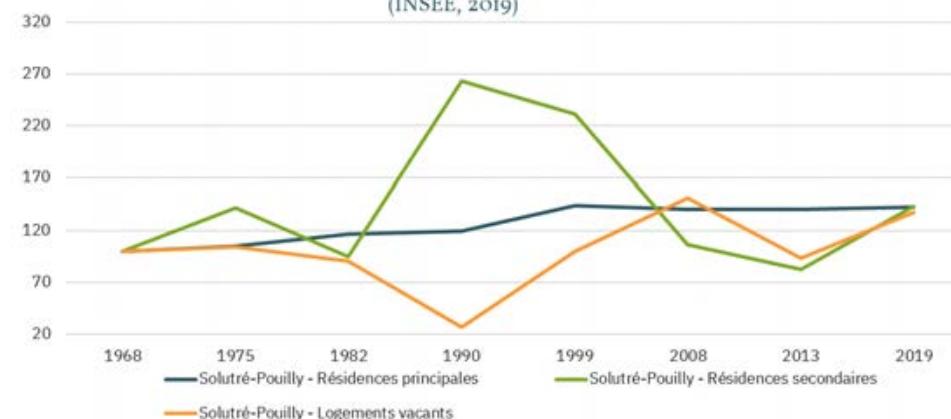
Le parc de logements est majoritairement à vocation résidentielle même si le nombre de résidences secondaires et de logements vacants augmentent nettement.

Le parc de logements est majoritairement ancien et composé très largement de maisons.

Evolution démographique et résidentielle en base 100
entre 1968 et 2019
(INSEE, 2019)



Evolution en base 100 du parc de logements
entre 1968 et 2019
(INSEE, 2019)



Caractéristiques des logements et de leurs statuts d'occupation

73%
de
propriétaires

Près des ¾ des résidences principales sont occupées par des propriétaires occupants.

Une très large majorité des logements sont occupés par leur propriétaire. Cette part est bien plus importante que la moyenne sur MBA (55%) et la moyenne départementale (64%). Par ailleurs, ce type d'occupation est également en augmentation entre 2008 et 2019, puisque que cette part de propriétaire était de 68% en 2008.

23%
de
locataires

Moins d'un quart des résidences principales sont occupées par des locataires.

Cette part est importante pour un village de la taille de Solutré-Pouilly, puisque qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération (qui intègre la ville de Mâcon), le taux est de 23% de locatif privé. Le taux de locatif privé communal est même nettement plus important que le taux à l'échelle départementale (14%). Sur la commune, ce taux reste stable puisqu'il était de 22,5% en 2008.

Aucun
logement
locatif social

La commune ne dispose pas d'une offre locative HLM.

Cette absence d'offre locative sociale souligne un manque de diversité du parc de logements de la commune et une impossibilité d'accueillir un profil de ménages plus modestes. Toutefois, la commune dispose de 3 logements en location (2 à l'étage de la Mairie et un au centre-bourg). Ce qui représente une offre locative alternative à l'offre sociale au sens de l'INSEE existe, même si celle-ci reste limitée.

74%
de grands
logements

Près des trois quarts des logements font 4 pièces ou plus, et 72% font plus de 80m².

Les évolutions démographiques (réduction de la taille des ménages, vieillissement...) font, évoluer les besoins de logements vers des typologies plus petites. Par ailleurs, il convient d'adapter les logements existants aux besoins d'accessibilité (PMR et vieillissement) ainsi qu'aux besoins de confort thermique et d'efficacité énergétique. Ainsi, sur la commune, on peut constater un écart assez important entre la taille des ménages et la taille des logements puisque près des trois quarts des ménages sont des « petits ménages » (1 à 2 personnes) alors que trois quarts des logements sont des logements de grande taille (4 pièces et plus).

66%
de combustibles
fossiles

Deux tiers des logements ont pour source de chauffage principal un combustible fossile.

Plus d'un tiers (37%) des résidences principales sont chauffées au gaz et près de 30% sont chauffées au fioul. Le reste des logements sont chauffés par l'électricité : 21% ou d'autres combustibles (bois, pompe à chaleurs...): 13%.

Ceci souligne la forte dépendance des logements aux énergies fossiles. A cause des exigences architecturales du site classé, l'installation d'équipements énergétiques est rendue difficile ce qui augmente la vulnérabilité énergétique des ménages.

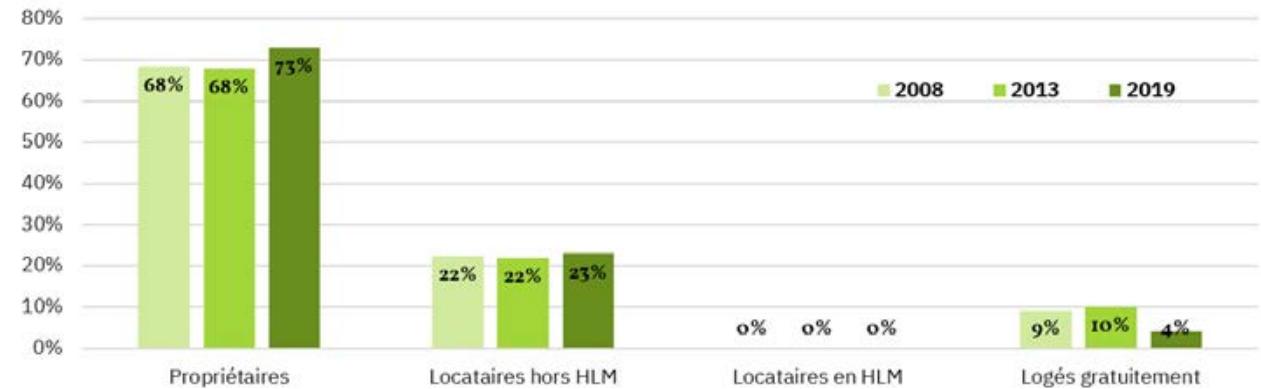
A retenir :

Une offre locative existe sur la commune et notamment une offre abordable (petits logements locatifs privés et 3 logements communaux). Néanmoins, la majorité des logements reste occupée par leur propriétaire.

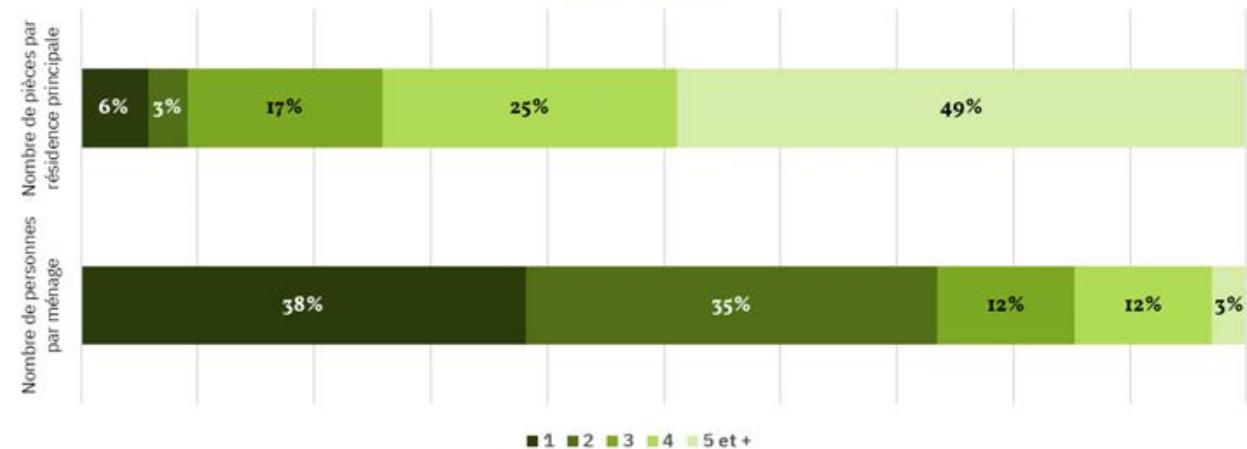
L'offre en logement est nettement moins diversifiée avec l'omniprésence de grands logements.

Ces grands logements sont en grande majorité chauffés par des énergies fossiles

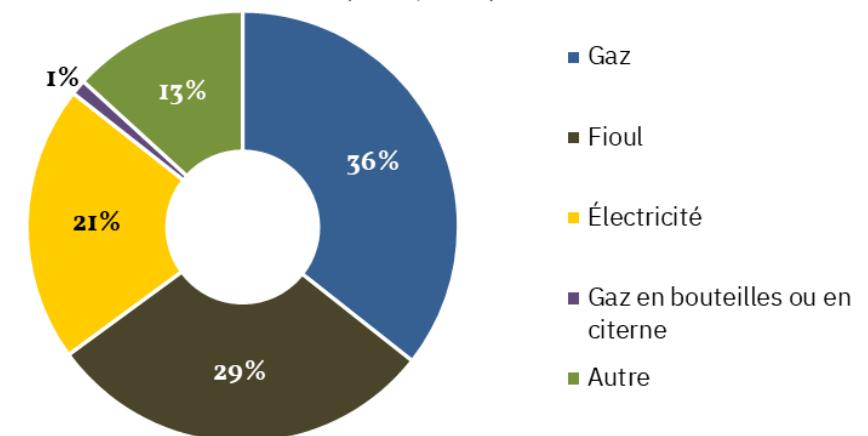
Évolution de l'occupation des résidences principales de 2008 à 2019
Solutré-Pouilly
(INSEE, 2019)



Comparaison taille des résidences principales / taille des ménages en 2019
Pouilly-Solutré



Combustible principal du logement
(INSEE, 2019)



Focus sur les logements vacants

13%
de logements
vacants

En 2020, la part de logements vacants sur la commune s'élève à 13% du parc de logements.

Ce taux est plus élevé que celui de MBA (9%) et du département (10%). Or, on estime qu'un taux de vacance situé en 6 et 8% du parc, permet d'assurer un roulement équilibré entre l'offre et la demande. Au dessus, 8 à 10%, la vacance devient structurelle (l'équilibre « offre/demande » devient excédentaire) et au-delà de 10%, la vacance est dite « dure » avec des logements vacants de longue date, en dehors du marché immobilier. Beaucoup de logements anciennement habités deviennent des dépendances ou des annexes. Se pose alors des problèmes transmissions familiales ou de coût de travaux de réhabilitation sont compliqués ou difficilement finançables.

+36%
entre 1999
et 2020

En 20 ans le nombre de logements vacants a augmenté de 36%.

Cela équivaut à 9 logements supplémentaires entre 1999 et 2020. Cette augmentation s'accompagne logiquement d'un net accroissement du taux de vacance des logements, passant de 9% en 1999 à près de 13% en 2020, malgré des fluctuations importantes durant cette période (15% en 2008 et 10% en 2013).

**1 lgt
ancien
sur 5**

20% des logements construits avant 1945 sont vacants (soit 1 sur 5).

La vacance touche particulièrement les logements anciens. En effet, on constate une surreprésentation des logements construits avant 1945 dans le parc de logements vacants. A eux seuls, ces logements représentent 87% du parc vacant, mais 55% seulement du parc total de logements.

Cette surreprésentation s'explique par la logique dégradation du bâti (plus complexe et coûteux à entretenir) et par l'inadéquation de ces logements anciens par rapport aux attentes des ménages (performances énergétiques insuffisantes, accessibilité (étages), accès à un espace extérieur, dégradation voire insalubrité...).

A l'inverse, les logements plus récents sont nettement moins concernés par la problématique de vacance.

45%
depuis
+ de 2 ans

45% des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans.

Près de la moitié des logements vacants sont dans une situation de vacance prolongée, voire pour 14% des cas, dans une vacance dite « dure », depuis plus de 5 ans.

Cette vacance de longue durée relève souvent soit d'une vacance d'obsolescence ou de dévalorisation du bien (logements inadapté à la demande ou dégradé), soit d'une vacance de désintérêt économique (propriétaire ne souhaitant ou ne pouvant pas s'occuper du bien, régime de propriété : indivision ou succession...). Ces logements sont parfois réutilisés comme annexe par les héritiers par exemple.

19%
de vacance
en centralité

Dans les centralités historiques du bourg de Solutré-Pouilly et du hameau de Pouilly, le taux de vacance atteint 19% du parc de logements.

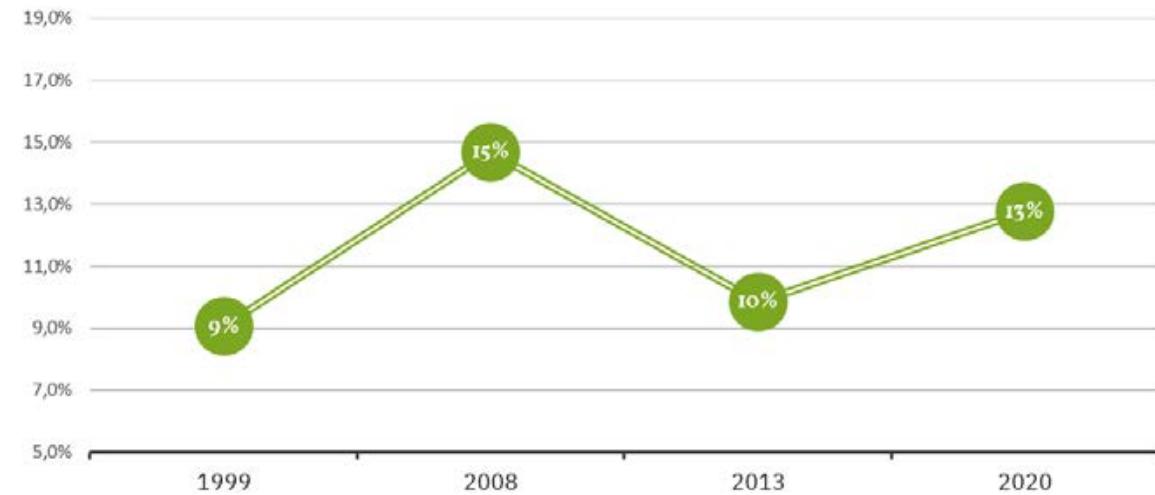
Le vacance des logements est principalement une problématique qui concerne les centralités historiques. Ce taux de vacance plus important dans le tissu ancien peut être interprété comme une tendance à la fragilisation des centralités mais également comme un mécanisme de concurrence entre la centralité et la périphérie sur la commune puisqu'en périphérie la vacance n'est que de 7%. Les contraintes architecturales qui s'exercent sur le territoire rendent plus compliquées et plus coûteuses les possibilités de faire évoluer et vivre les logements anciens.

A retenir :

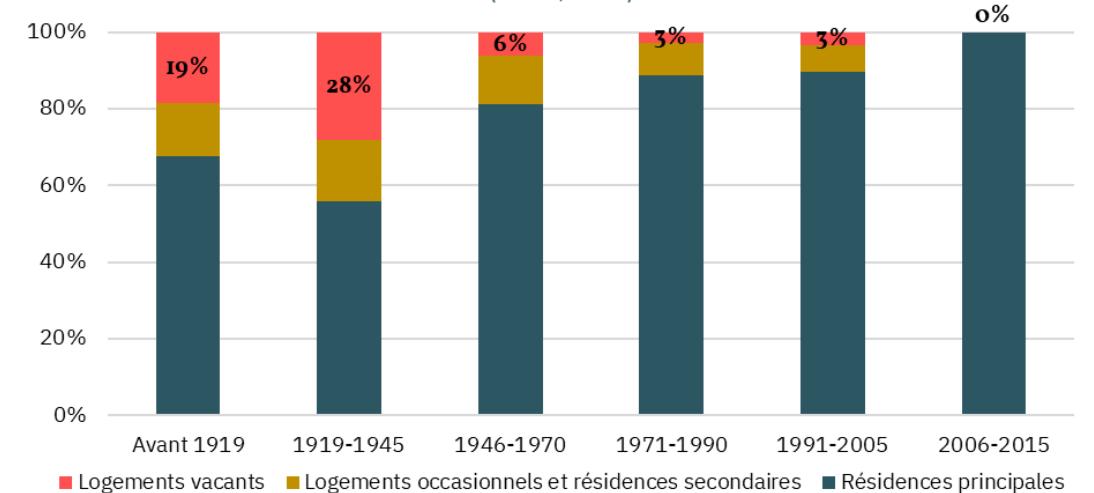
La vacance des logements est en augmentation et concerne particulièrement les logements anciens situés dans la centralité historique du village et des hameaux.

Une part non négligeable de logements sont inoccupés depuis plusieurs années (vacance de + de 2 ans), aggravant d'autant plus leur dégradation, leur sortie du marché et donc leur possibilité d'être à nouveau occupés.

Evolution de la part de logements vacants entre 1999 et 2019
Part en % du parc de logements global



Logements construits avant 2016 par type d'occupation et année de construction - Solutré-Pouilly
(INSEE, 2019)



Focus sur les logements vacants

Localisation des logements vacants sur la commune

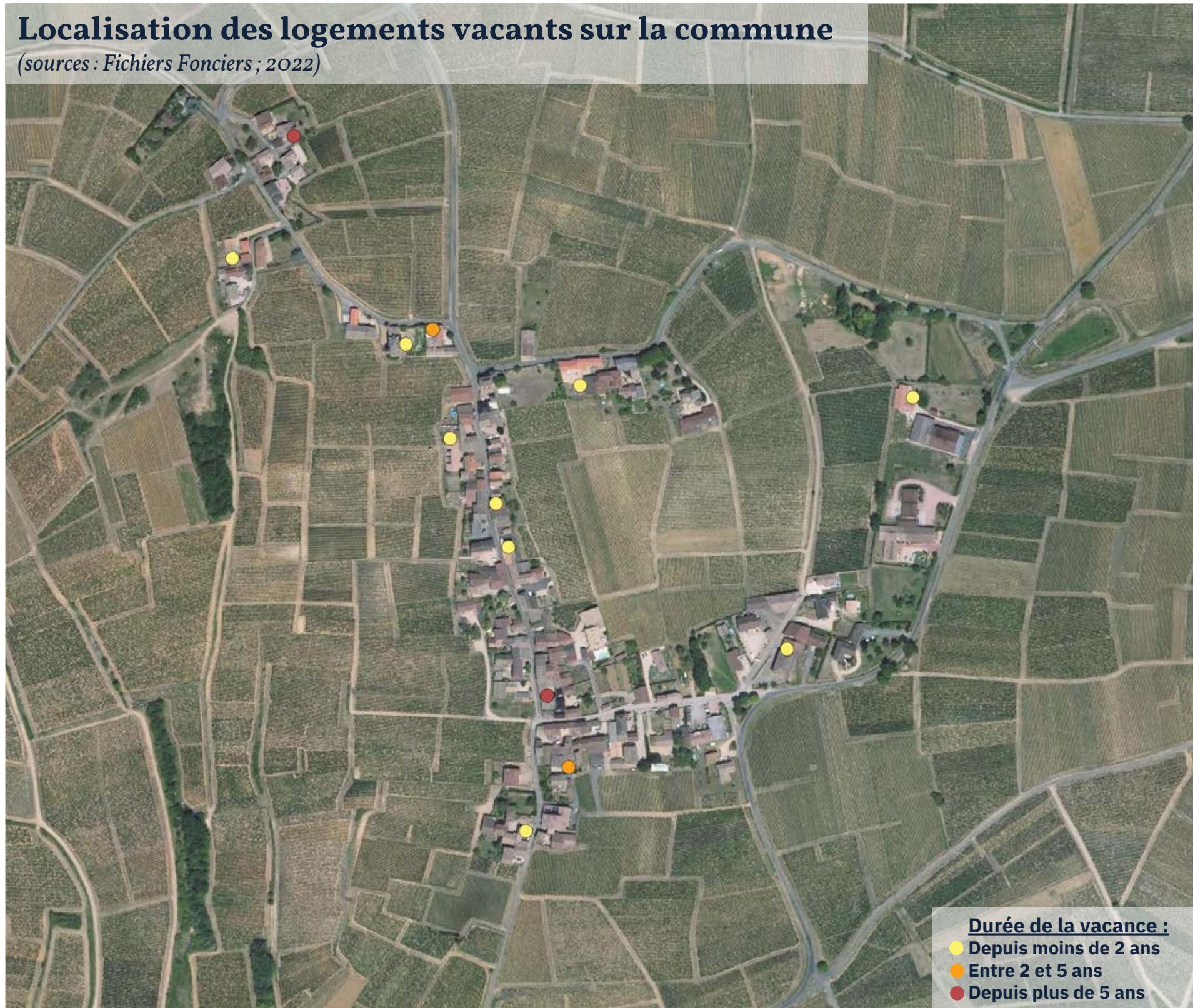
(sources : Fichiers Fonciers ; 2022)



Focus sur les logements vacants

Localisation des logements vacants sur la commune

(sources : Fichiers Fonciers ; 2022)



Dynamiques constructives et marché de l'immobilier

9

logements
suppl. en
10 ans

Sur la période 2012-2021, 9 logements ont été réalisés (recensement des autorisations d'urbanisme).

Il s'agit d'un rythme limité avec moins d'un logement supplémentaire par an. Par ailleurs, ce rythme a tendance à se réduire car sur les 9 logements recensés, 6 ont été réalisés dans les 5 premières années et seulement 3 sur les 5 dernières.

6 lgts
sur 9
sur bâti
existant

Entre 2012 et 2021, 6 logements sur 9 ont été réalisés à partir du bâti déjà existant.

La dynamique de construction sur bâti existant (liées aux dynamiques de réhabilitation/changement de destination) est plus forte que la dynamique de la construction neuve.

Cette tendance peut s'expliquer notamment par le contexte à la fois patrimonial et viticole de la commune, limitant largement les possibilités de développer de la construction neuve, notamment en extension urbaines.

100%
de lgt
individuel

La totalité des 9 logements créés sur la période 2012-2021 sont des logements individuels.

Que ce soit sur le bâti existant ou sur de la construction neuve, la totalité des logements réalisés était des logements individuels. Cela questionne l'adaptation de l'offre en logements et un manque de diversification de l'offre sur la commune.

1,3%
de
renouvellement
du parc

Rapporté au parc de logements total, le poids de la production neuve de logements entre 2012 et 2021 a été de 1,3%.

Avec un rythme de moins d'un logement par an, le taux de renouvellement du parc de logement reste très limité.

Rapporté à la population, le nombre de constructions neuves par an pour 1000 habitants est de 0,8 logements, alors qu'il est de 3,7 lgts/an/1000 hab. à l'échelle de MBA et de 2,1 lgts/an/1000 hab. sur le département.

4

transactions
/an

En moyenne, un peu moins de 4 (3,8) transactions immobilières à vocation d'habitat ont lieu sur la commune, chaque année.

Entre 2018 et 2022, 19 transactions immobilières (maison ou appartements) ont eu lieu sur la commune.

Cette moyenne reste stable sur les 5 dernières années avec seulement une année « creuse » en 2019 avec une seule transaction.

Les autres transactions concernent :

- Des locaux commerciaux ou d'activités : 4 transactions entre 2018 et 2022,
- Des dépendances : 4 transactions entre 2018 et 2022,
- Des terrains naturels ou agricoles (principalement de la vigne) : 28 transactions entre 2018 et 2022 (prix moyen = 51 €/m²).

1 832
€/m²

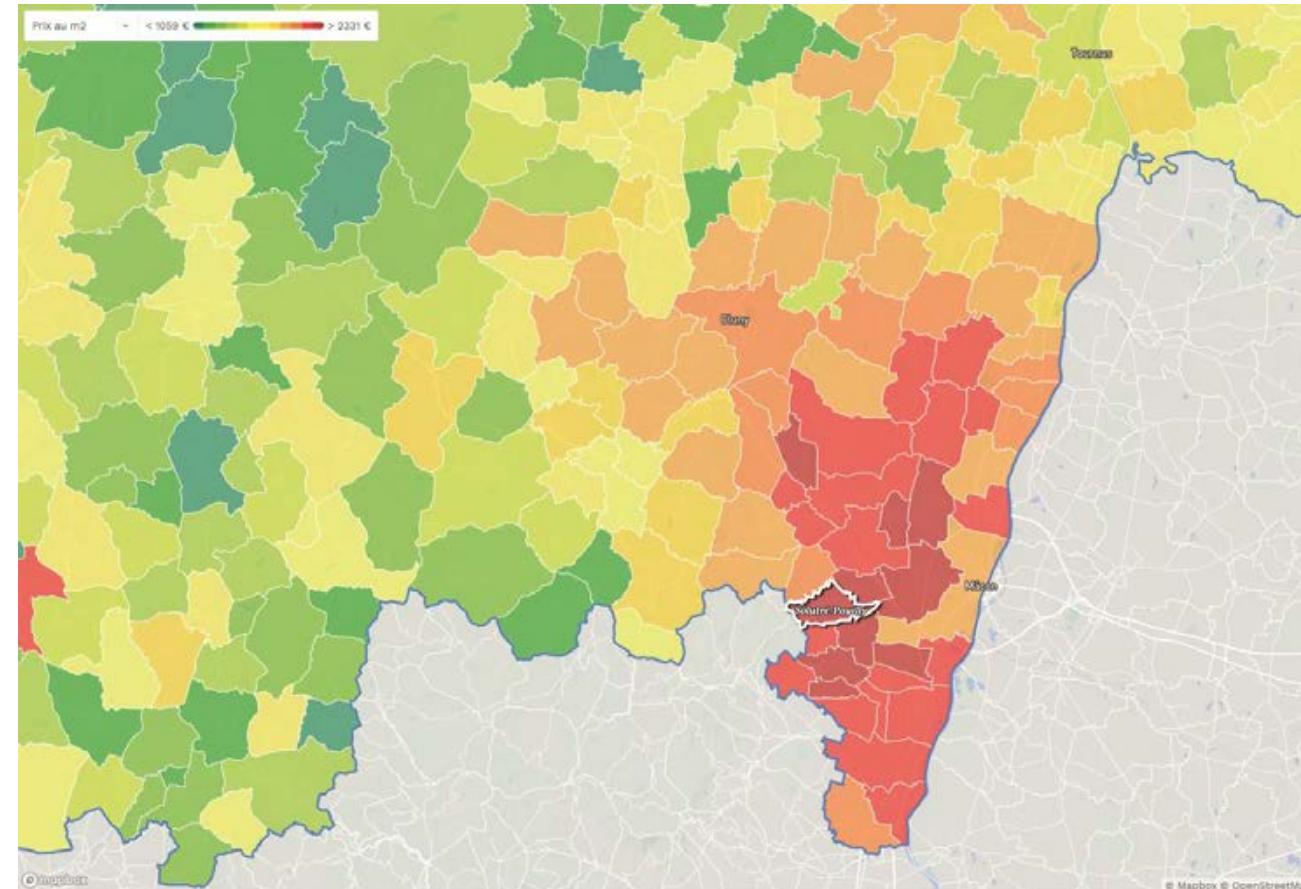
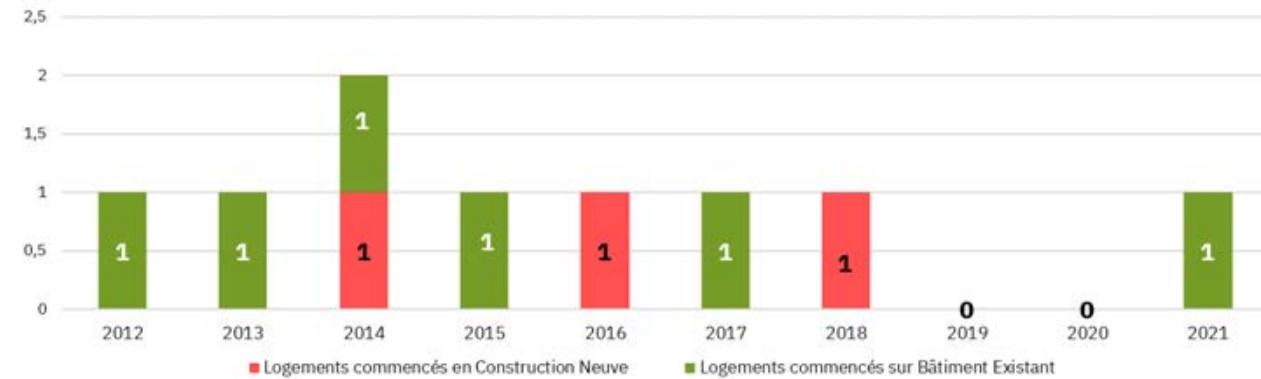
Le prix moyen des transactions immobilières à vocation d'habitat s'élève à environ 1 832 €/m².

Ce prix concerne principalement des transactions de maison. Sur les 19 transactions à vocation d'habitat, seule une a concerné des appartements.

Ce prix moyen est plus élevé qu'à l'échelle départementale (1 513 €/m²) mais nettement moins élevé qu'à Mâcon dont le prix moyen atteint 2 145 €/m².

De 2018 à 2021, le prix moyen avait tendance à baisser passant de 1 441 €/m² en 2018 à 1 250 €/m² en 2021. Mais en 2022, le prix a nettement rebondi atteignant 2 322 €/m².

Évolution du nombre de logements commencés par année entre 2012 et 2021
Solutré-Pouilly
(Sit@delt2MEEM/CGDD/SOeS)



A retenir :

La dynamique constructive reste limitée et est surtout portée par les travaux sur le bâti existant. Ceci semble lié au contexte patrimonial de la commune.

La dynamique du marché immobilier est elle aussi limitée, notamment en nombre de transactions. Le marché immobilier sur la commune reste relativement élevé, faisant partie d'une couronne périurbaine autour de Mâcon présentant des prix importants.



PARTIE 3

DYNAMIQUES ECONOMIQUES

Profil et dynamiques des emplois

131
emplois
en 2020

En 2020, la commune compte 131 emplois.

Le nombre d'emplois reste limité et moins important que le nombre d'habitants. Près de 45% de ces emplois sont dans le domaine de l'agriculture. Un peu plus d'un tiers concerne des activités de services, de commerces ou de transports et un peu plus de 20% sont des emplois de l'administration publique, de l'éducation, de la santé ou l'action sociale.

-1,2
%/an

Entre 2013 et 2020, la commune a perdu un dizaine d'emplois (soit une réduction d'environ 1,2%/an).

C'est surtout les emplois dans l'agriculture qui sont responsables de cette baisse. La commune a perdu près de 50 emplois dans ce secteur pendant que les secteurs des services et des commerces restait presque stable (-5 emplois seulement) et que l'administration publique, l'éducation, la santé ou l'action sociale en gagnait près de 25.

96
Établissements
actifs

La commune compte 96 établissements actifs (source : SIRENE) en 2021 dont une trentaine génère de l'emploi.

Ces 30 établissements générant de l'emploi sont des TPE (Très petite entreprise), de moins de 10 salariés. Plus de 60% sont des établissements ne comptant qu'un à deux salariés.

2/3
d'exploitations
agricoles

Sur cette trentaine d'établissements générant de l'emploi, les deux tiers (67%) se situe dans le domaine de l'agriculture.

Il s'agit principalement des exploitations agricoles et surtout viticoles très présentes sur le territoire. Le deuxième secteur présent sur la commune concerne des établissements liés aux services administratifs et à la santé (12%). La commune compte également 3 établissements de « transports et entreposage » (9%) et deux commerces et hébergements (6%).

4
création
d'entreprises

En 2021, 4 nouvelles entreprises ont été créées.

- 2 sont des « activités spécialisées, de services administratifs et de soutien »,
- 1 est dans le domaine de l'information et communication,
- 1 concerne une administration publique, enseignement, santé et action sociale.

51%
emplois sphère
productive

La sphère productive ne représente qu'à peine plus de la moitié des emplois sur la commune.

Les activités de la sphère productive sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire à l'inverse des activités présentielle qui sont des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La part des emplois de la sphère productive a nettement baissé au cours des 30 dernières années. Ce poids moins important s'explique :

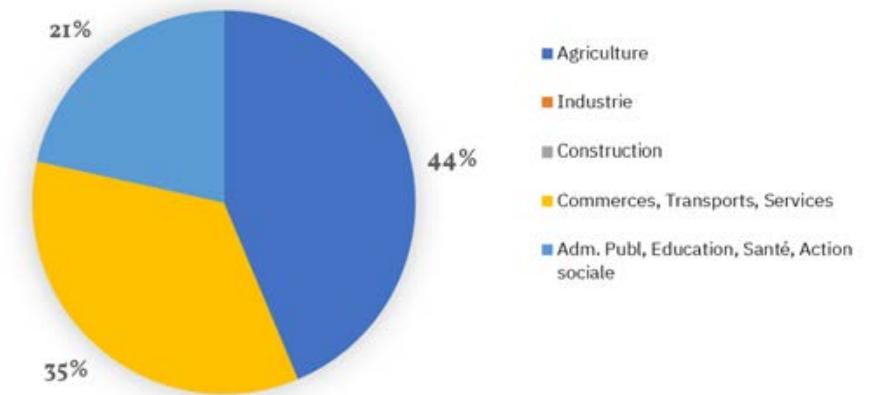
- D'une part, par la baisse du nombre d'emplois des activités de cette sphère (notamment l'emploi agricole/viticole) : -36% en 45 ans
- D'autre part, par la très forte augmentation des emplois des activités présentielle qui ont plus que doublé en 45 ans (+125% entre 1975 et 2019).

A retenir :

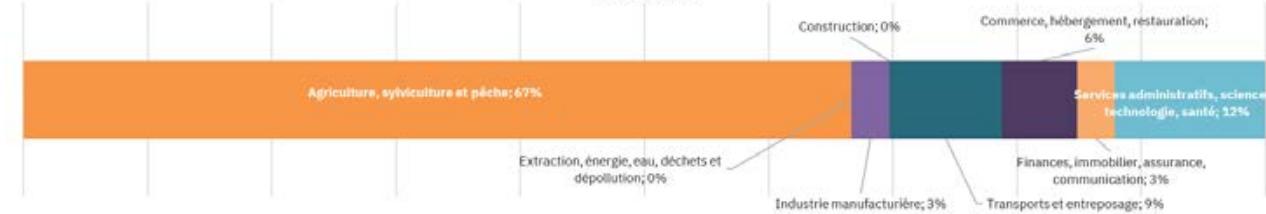
Le nombre d'emplois et le nombre « d'entreprises » restent limités sur la commune et sont principalement (et historiquement) orientés sur l'activité agricole/viticole.

L'activité productive a eu tendance à se réduire au profit d'une activité présentielle liée à des emplois tertiaires de services et de l'administration.

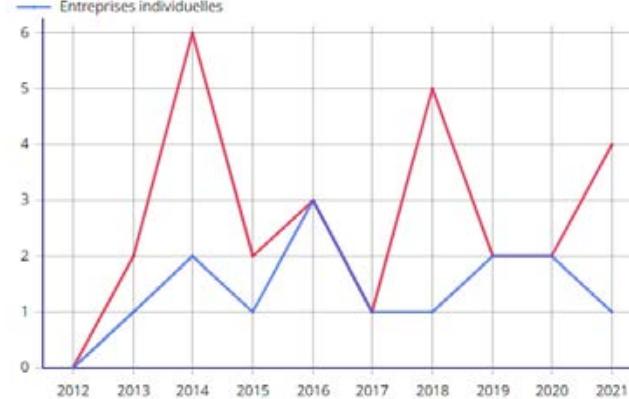
Profil des emplois par secteur d'activité en 2019
Solutré-Pouilly
(INSEE - RGP 2019)



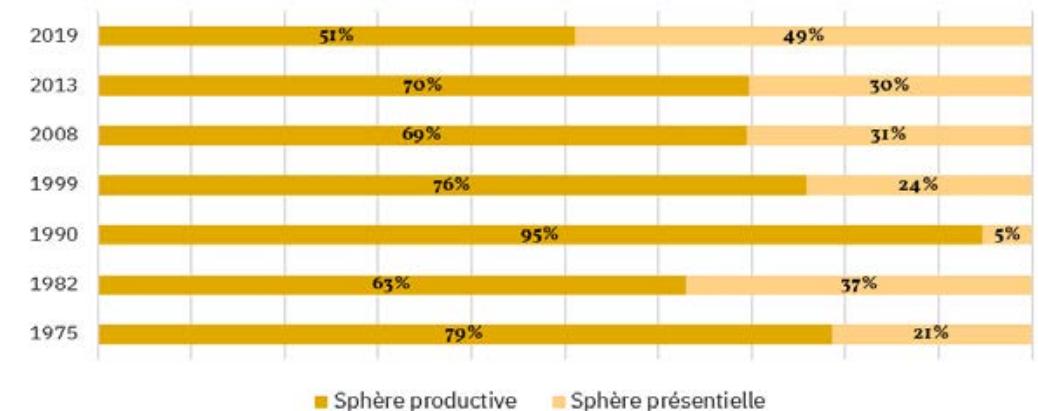
Entreprises de Solutré-Pouilly par secteurs d'activités au 1er janvier 2019
(FLORES 2019)



Evolution des créations d'entreprises



Équilibre entre emploi productif et présentiel de 1975 à 2019
Solutré-Pouilly
(INSEE 2022)



Population active et emploi

191
actifs

En 2020, la commune compte 191 actifs dont 183 qui ont un emploi.

Le nombre d'actifs a eu tendance à baisser légèrement ces dernières années alors qu'en parallèle la population totale de la commune a augmenté. Ceci peut s'expliquer par un certain vieillissement de la population et une augmentation du nombre de retraités sur la commune.

Ratio
empl/actifs :
0,69

Sur la commune, il y a environ 7 emplois pour 10 actifs.

Ce ratio en faveur du nombre d'actifs souligne la dimension davantage résidentielle de la commune même si ce taux se maintient depuis 12 ans et qu'il reste plus élevé que les communes de la couronne périurbaine mâconnaise (ratio de 0,63). Le maintien de ce ratio est à la fois expliqué par une baisse concomitante du nombre d'emplois et du nombre de la population active.

44%
travaillent
sur place

Un peu plus de 4 actifs résidents sur 10, travaillent également dans la commune.

Cette part est relativement importante comparativement aux autres communes de la couronne périurbaine mâconnaise où le taux d'habitants travaillant dans leur commune de résidence n'atteint que 20%. Cela souligne la capacité de la commune à proposer des emplois sur place à sa population grâce particulièrement à l'activité viticole.

58%
de CSP+

Une assez large majorité des actifs résidents fait partie des catégories sociales « supérieures » (chefs d'entreprises, les artisans et commerçants, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires).

Cette part importante confirme que la population de la commune possède un niveau de vie au dessus de la moyenne.

Ratio
+50/-30 :
1,68

Il y a plus de 1,68 fois plus (soit 68% de plus) d'actifs âgés de + 50 ans que de jeunes actifs (de moins de 30 ans)

Ce déséquilibre entre actifs plus âgés et jeunes actifs souligne que le vieillissement de la population n'est pas seulement visible par le nombre de personnes partant en retraite mais également par le nombre plus important d'actifs en fin de carrière que de jeunes actifs. Ainsi, ce chiffre permet d'expliquer que le nombre de retraités augmente (actifs âgés basculant dans la retraite) et surtout laisse présager que cette tendance va se poursuivre dans les prochaines années.

Tx
chômage :
4,2%

Le taux de chômage en 2020, s'élève à 4,2% des actifs.

Ce taux reste très peu élevé comparativement au taux de chômage à l'échelle de MBA (12%) ou à l'échelle du département (12% également).

Néanmoins ce taux de chômage a eu tendance à augmenter légèrement puisqu'il était de 3,5% en 2008. Cette augmentation reste à relativiser car en valeur absolue, le nombre de chômeurs n'a augmenté que de 2 personnes entre ces deux dates.

Tx
Chômage
x2 pour
- 30ans

Le taux de chômage est deux fois plus important pour les actifs de moins de 30 ans.

Il atteint en 2020, 8,5% alors que le taux de chômage n'est que de 2,7% pour le reste de la population.

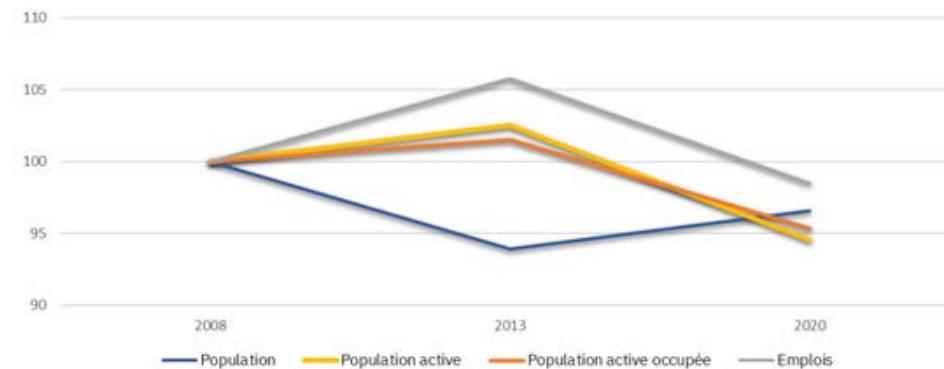
Les actifs de +55 ans présentent en revanche un taux de chômage faible et même inférieur à la moyenne de la population totale.

A retenir :

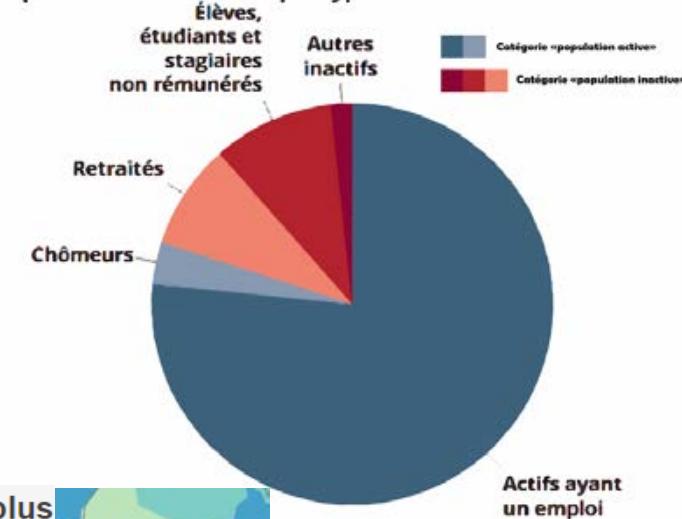
La population active est très largement majoritaire sur la commune malgré une part d'inactifs en croissance. Une partie de ces actifs travaille sur place grâce notamment à l'activité viticole de la commune.

Une part importante des actifs fait partie d'une catégorie sociale supérieure (cadres, chefs d'entreprise, professions intellectuelles supérieures, artisans ou commerçants). Néanmoins, au sein de la population active certaines personnes semblent connaître quelques fragilités (taux de chômage chez les jeunes notamment).

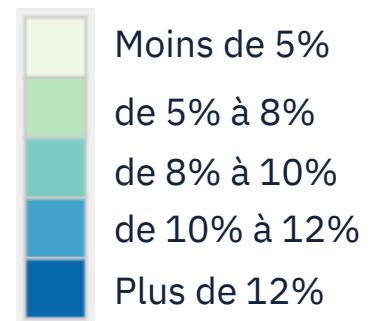
Évolutions démographiques et économiques entre 2008 et 2019
- base 100
Solutré-Pouilly
(INSEE, 2019)



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Taux de chômage des 15 ans et plus



Industrie et construction

5

établissements

En 2021, la commune ne compte que 5 établissements dans le domaine de la construction et l'industrie :

- Deux établissements industriels (ennoblissement textile et fabrication de chaussures)
- Pour le domaine de la construction, il s'agit de petites entreprises dans le secteur du génie civil, dans le secteur du terrassement et dans celui de travaux de maçonnerie générale. Seule l'entreprise de terrassement génère de l'emploi.

Secteur tertiaire et les services

23

établissements

En 2021, la commune compte 23 établissements dans le tertiaire et les services.

La majorité est constituée d'établissements non employeurs (associations, activité immobilière ou de location de biens ou de terrains).

3 établissements génèrent de l'emploi :

- La municipalité de Solutré-Pouilly et l'école,
- Tourisme (Maison du Grand Site)
- Activité immobilière

Activité commerciale

4

établissements

L'activité commerciale reste limitée et se limite à 4 établissements :

- Un garage automobile,
- Une activité de vente de vins,
- Un restaurant,
- Un commerce de mécanique agricole.

L'accès aux commerces alimentaires ou spécialisés est possible uniquement en dehors de la commune, à Prissé par exemple ou dans l'agglomération de Mâcon.

Repérage des établissements actifs sur la commune en 2022 (sources : SIREN, INSEE)



A retenir :

La commune ne dispose que de peu d'établissements générant de l'emploi en dehors des exploitations agricoles et des services et administrations publiques.

L'activité industrielle et de construction est très limitée. Les commerces et les services sont avant tout des activités ponctuelles et de proximité.

Activités agricoles et forestières

45
exploitations

En 2020, la commune compte 45 exploitations agricoles actives.

Comme vu précédemment, ce sont ces exploitations agricoles qui représentent un poids économique et d'emplois majeurs pour la commune puisqu'elles représentent près de 60 emplois directs (45% des emplois de la commune).

96%
de viticulture

La viticulture est l'activité quasi-exclusive sur la commune.

Cette activité viticole permet une bonne valorisation économique de la production. En effet, le Produit Brut Standard (PBS) atteint 15 050 000 €. Le PBS est une production potentielle de chacune des exploitations. Il est calculé selon les prix et rendements d'une année donnée. Le PBS moyen n'est que de 2 202 000 € à l'échelle du département.

-69%
en 50 ans

En 50 ans près de 7 exploitation sur 10 ont disparues.

Si les exploitations restent un vecteur d'emplois et d'activité économique majeure pour la commune, le nombre de ces exploitations s'est largement réduit en 50 ans. Près de 100 exploitations ont disparu entre 1970 et 2020, soit près de 2 exploitations en moins par an (-69%).

Cette forte baisse semble débuter à partir des années 2000. En effet, entre 1970 et 2000, la commune n'avait perdu qu'une dizaine d'exploitations en 30 ans tandis qu'entre 2000 et 2020, la perte s'élève à près de 90 exploitations en 20 ans, soit entre 4 et 5 exploitations en moins par an durant les 20 dernières années. Cette forte baisse peut être en partie expliquée par la fin du métayage.

498 ha
de surfaces
agricoles

La Surface Agricole Utile (SAU) s'élève à 498 ha sur la commune.

La SAU regroupe l'ensemble des surfaces consacrées à la production agricole (terres arables, prairies, vignes...) des exploitations présentes sur la commune. Elle incluent donc des surfaces agricoles qui ne se situent pas toutes sur le territoire communal mais qui sont exploitées par les exploitations communales, expliquant l'écart de surfaces agricoles entre la SAU et les données du Registre Parcellaire Graphique.

Comme pour le nombre d'exploitation, la SAU s'est également largement réduite (-49% depuis 1970). La forte baisse s'est engagée à partir de 2000 puisque jusqu'à cette date, la baisse de la SAU était très limitée (-0,1%/an) alors qu'elle atteint -3,2%/an à partir de 2000 jusqu'à aujourd'hui.

97 ha
de vignes

Le Registre Parcellaire Graphique recense un peu moins d'une centaine de parcelles de vignes en 2021.

Si en terme d'activité économique, la vigne représente la quasi-totalité des exploitations de la commune, en terme de surface, elle n'est pas majoritaire sur la commune puisque les prairies permanentes représentent environ 126 ha, pour la plupart situées à l'ouest du territoire communal, aux alentours du hameau La Grange du Bois.

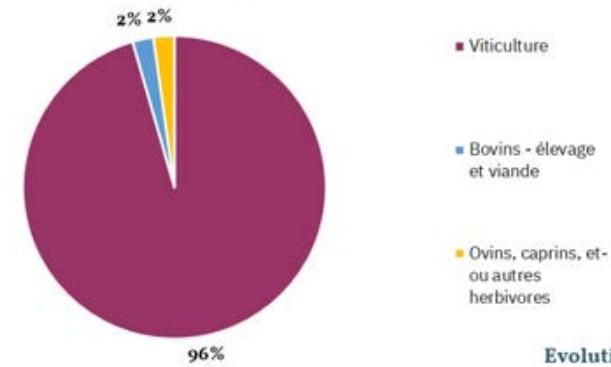
A retenir :

Le nombre d'exploitations et la surface agricole se sont nettement réduits depuis 2000 (fin du métayage notamment).

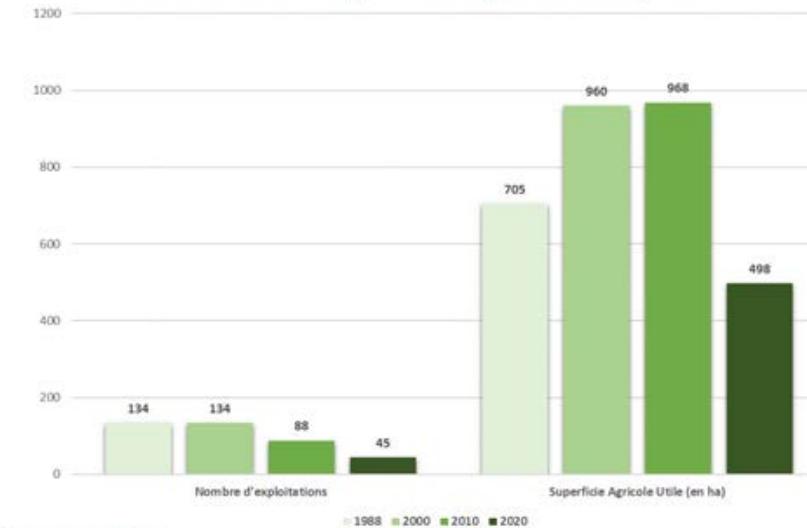
L'activité viticole (quasi exclusive sur la commune) permet aux exploitations d'assurer une production de valeur ajoutée importante comparativement aux autres types d'activité agricole.

En terme de surface, une grande part est également occupée par des prairies permanentes.

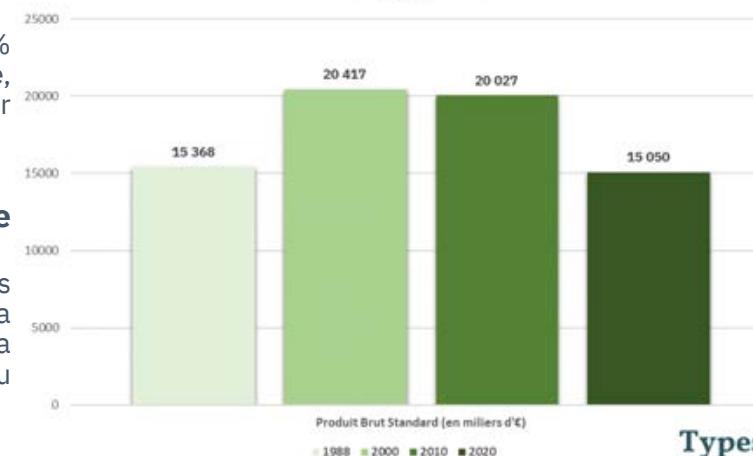
Répartition des exploitations selon leur activité principale en 2020



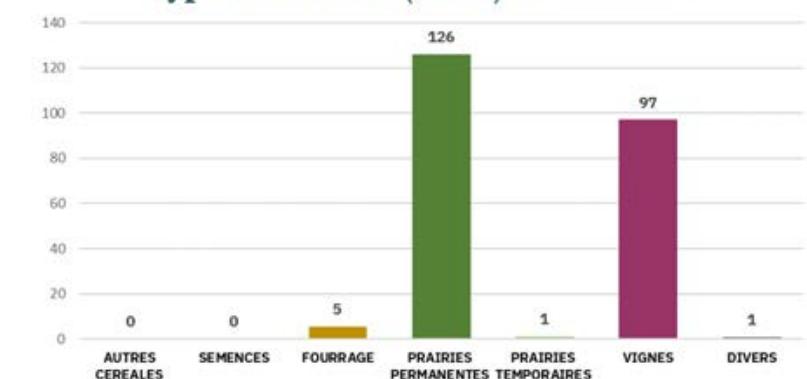
Evolutions des tissus et productions agricoles entre 1988 et 2020



Evolutions des tissus et productions agricoles entre 1988 et 2020



Types de cultures (en ha) - sources : RPG 2021



Activités agricoles et forestières

12
exploitations
bio

En 2022, la commune compte 12 exploitations agricoles engagées dans une démarche d'agriculture biologique.

Entre 2019 et 2022, le nombre d'exploitations bio a doublé.

Sur ces 12 exploitations, 9 sont des exploitations viticoles et 3 sont des exploitations dont l'activité bio sont sur les fourrages et les autres pratiques (jachères, fleurs...).

42 ha
de vignes bio

Une partie non négligeable des parcelles viticoles sont bio : 42 ha sur la centaine d'hectares de vignes référencées sur la commune.

Ce chiffre a largement augmenté entre 2019 et 2022, passant de moins de 6 ha à 42 ha.

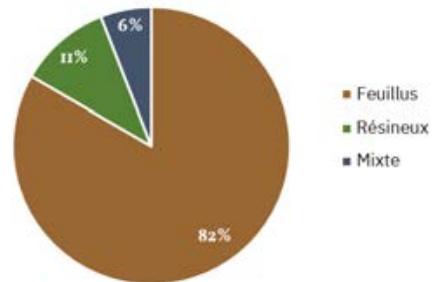
92 ha
de forêts

La couvert forestier reste limité sur la commune : moins de 100 ha.

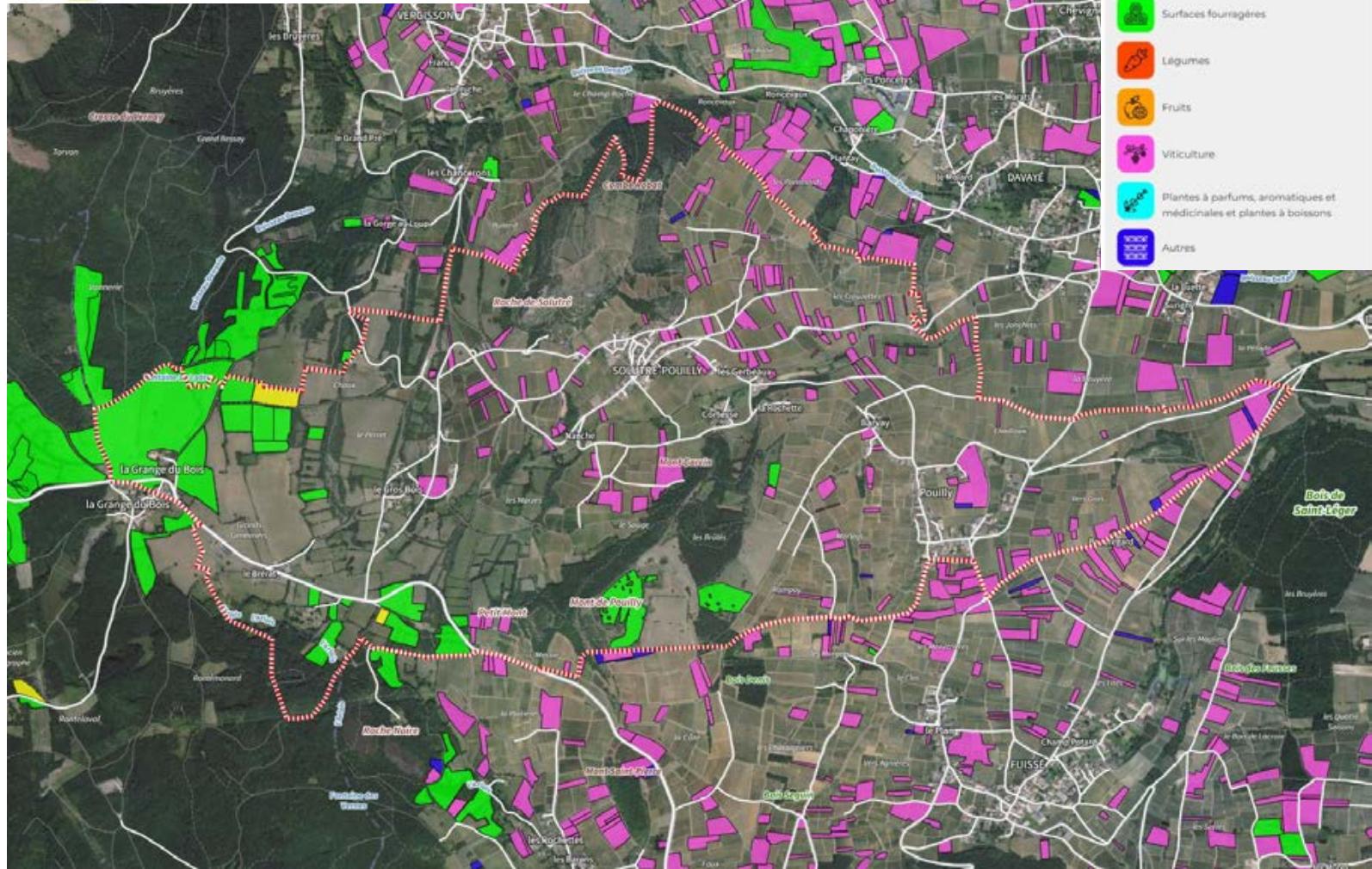
Il ne génère pas d'activité économique en tant que telle sur la commune.

Seulement moins de 16% font parti du domaine public.

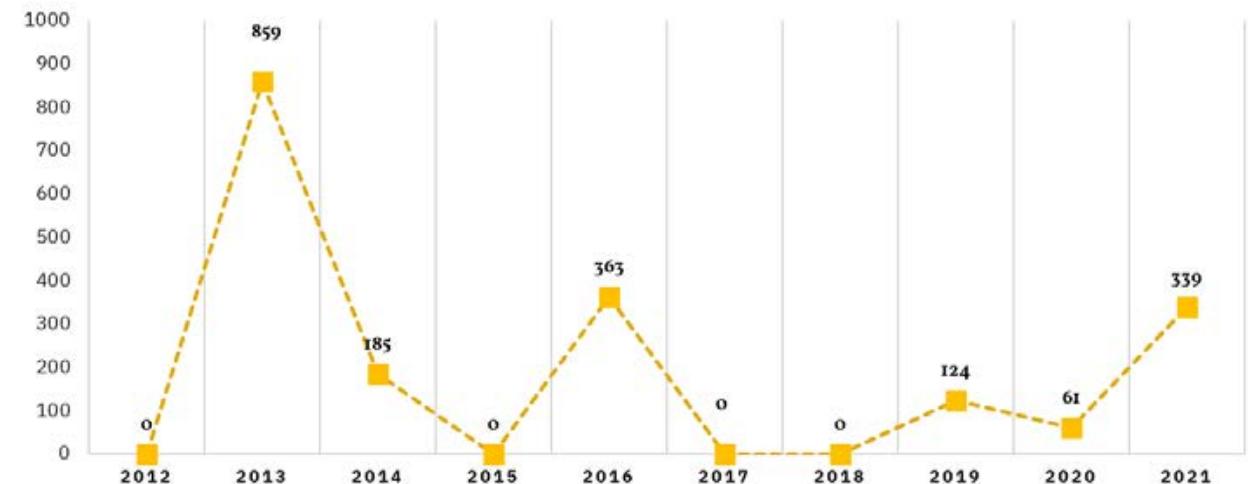
Répartition des peuplements
(sources : IGN)



Cartographie des parcelles agricoles en 2021



Surfaces (en m²) des locaux d'activités agricoles commencés par an, entre 2012 et 2021 à Solutré-Pouilly
(SITADEL 2023)



Entre 2012 et 2021, 1 931 m² de locaux agricoles ont été construits.

Il s'agit de la quasi-totalité (98%) des locaux d'activités économiques construits sur la commune soulignant, à la fois, l'importance et la dynamique de cette activité pour la commune.

Ces projets soulignent également les besoins des viticulteurs à disposer d'infrastructures adaptées à leur activités et à ses évolutions tout en conservant une certaine sobriété foncière. L'aménagement de bâtiments et d'espaces communs partagés entre plusieurs exploitations agricoles pourrait être à l'étude.

A retenir :

L'agriculture bio semble en forte augmentation dans le domaine de la viticulture.

L'activité viticole nécessite des besoins importants en infrastructures et bâtiments qu'il convient de prendre en compte.

Activités agricoles et forestières

67 ha
pour nourrir
50% de
la pop.

En théorie, il faudrait environ 67 ha à mobiliser sur la commune pour nourrir localement la moitié de la population communale.

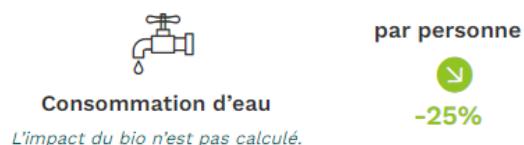
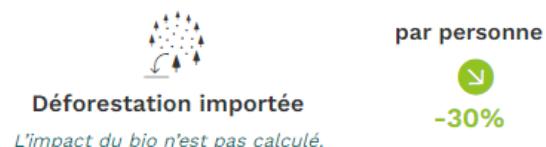
Dans une optique de tendre vers une plus forte autonomie alimentaire ou à minima de renforcer la consommation locale, l'Outil PARCEL mis en place par l'association Terres de Liens et l'ADEME, a pu mesurer qu'il faudrait 67 ha pour réussir à nourrir sur place, la moitié de la population de la commune.

67 ha sur les 200 ha de parcelles agricoles potentiellement disponibles sur la commune soit 33% des parcelles :

- 1 ha pour produire des légumes
- 2 ha pour produire des fruits
- 11 ha pour produire des céréales et autres cultures
- 53 ha pour l'élevage (produit laitiers, viandes, volailles, œufs...)

La relocalisation de cette production nourricière générerait **2 emplois directs**.

Les impacts seraient non négligeables :



Surface agricole à mobiliser

67 hectares agricoles



vue produits



Surface agricole actuelle du territoire

200 hectares agricoles



Surface agricole à mobiliser



vue paysage



Surface agricole actuelle du territoire



A retenir :

S'il s'agit avant tout d'un exercice théorique, cette projection permet de mettre en avant l'enjeu et les impacts non négligeables que pourraient avoir une démarche de diversification agricole sur l'environnement, les ressources naturelles, le mode de vie et de consommation des habitants.

Activités touristiques et de loisirs

210 145
visiteurs

Le Grand site des Roches de Solutré-Vergisson ont accueilli en 2022, 210 145 visiteurs.

Il s'agit du 15^{ème} site touristique le plus visité de Bourgogne-Franche-Comté. C'est le deuxième site naturel le plus fréquenté derrière les Cascades du Hérisson dans le Jura (39).

En terme, d'évolution de la fréquentation, celle-ci est en légère baisse par rapport aux années 2020-2021. Si la fréquentation s'était effondrée pour la majorité des sites touristiques (dont beaucoup avaient fermé pendant les années de la crise COVID), seuls les sites naturels comme les Roches, ont vu leur fréquentation augmenter. Ceci s'explique probablement grâce au fait que ces sites naturels en plein air sont restés accessibles et ont constitué des lieux de balade pour les habitants et touristes locaux.

La maison du Grand Site accueille les visiteurs et de nombreuses animations culturels sont organisées par l'agence de développement touristique du département (apéro-balade, marché gourmand, bal...). Il existe également le musée de Préhistoire adossé au jardin botanique sur le chemin de la Roche.

2

établissements
employeurs

Sur la commune, il existe deux établissements qui génèrent de l'emploi directement liés à l'activité touristique de la commune.

Il s'agit de l'association du réseau des Grands Sites de France qui emploie entre 6 et 9 salariés.

Le restaurant est également un établissement générant de l'emploi. Sa présence est directement liée au passage de visiteurs sur le site de la Roche.

Aucun

hôtel ou
camping

Sur la commune, il n'existe aucun établissement d'hébergement touristique de type hôtel ou camping.

Le camping le plus poche se situe à Sancé (Camping municipal de Mâcon). L'agglomération de Mâcon abrite également plusieurs hôtels (2 à Charnay-lès-Mâcon et un peu moins d'une quinzaine à Mâcon). Plusieurs hôtels se situent dans les villages alentour comme à Saint-Vérand et Chaintré.

5

gîtes et
chambres
d'hôtes

La commune accueille 5 gîtes ou chambres d'hôtes.

Au total cela représente un dizaine de chambres pour une capacité d'un peu moins de 40 personnes.

27

résidences
secondaires

La commune compte également 27 résidences secondaires pouvant accueillir des visiteurs plus réguliers .

Cela représente environ une capacité de 140 couchages sur la commune.

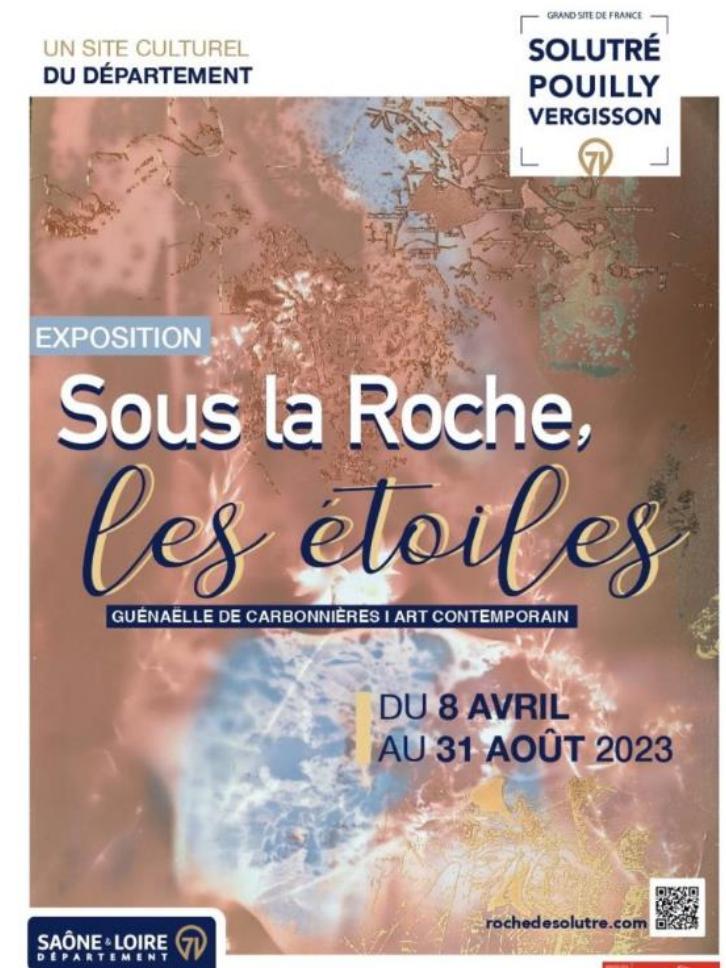
La plateforme Airbnb compte également 7 logements en location touristique privée.

A retenir :

L'attractivité touristique de la commune est très importante avec un nombre de visiteurs qui est un des plus important de la région.

La commune profite d'une vie culturelle et touristique riche en lien avec des infrastructures existantes (musée, maison de la Roche, cheminements balisés et espaces de stationnement). Ces infrastructures peuvent néanmoins atteindre leurs limites d'accueil à certaines périodes ou certains moments de l'années.

Des capacités en hébergements liées à la présence de plusieurs gîtes et chambres d'hôtes.



Sources : rochedesolutre.com

A stylized, light green map illustration on the left side of the page. It features a winding road, a cluster of houses, a forest of trees, and a circular area highlighted with a thin green line. The map is overlaid on a light green background with a subtle pattern of dots.

PARTIE 4

ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

Niveau d'équipement de la commune et son rôle dans l'armature territoriale

8

équipements
et services

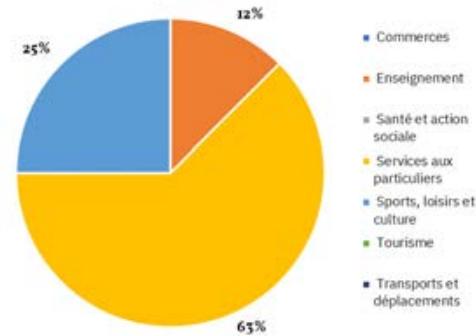
La commune compte au total 8 équipements et services.

Près des deux tiers, 63% concernent la catégorie des services aux particuliers : des services publics comme la Mairie mais également des artisans (maçon, réparation automobile ou de matériel agricole) et un restaurant.

Le sport et la culture sont également représentés avec un terrain de boules et un espace culturel et d'exposition.

La catégorie enseignement est présente grâce à l'école maternelle (en RPI).

Equipements par catégories à Solutré-Pouilly en 2021
(INSEE BPE 2021)



63%

d'équipements
de proximité

Une large majorité de ces équipements/services sont des équipements/services de proximité.

L'école maternelle est considérée par l'INSEE, comme un équipement de gamme intermédiaire mais reste un équipement public d'intérêt local, tout comme la mairie qui est considérée « hors gamme ».

Finalement, le seul équipement de gamme « supérieure » est un équipement culturel et d'exposition qui correspond à la maison du Grand Site.

En terme d'équipements et de services de proximité, la commune dispose d'une offre limitée.

Le tissu d'équipements et de services de proximité peut être considéré comme complet lorsque la commune offre un accès à l'ensemble des 6 gammes d'équipements et services de proximité : «commerce», «enseignement», «santé», «services aux particuliers», «sports, loisirs et culture» et «transports et déplacements».

La commune de Solutré-Pouilly ne dispose que de 3 gammes : enseignement, services aux particuliers, sports, loisirs et culture. La commune a pour projet l'installation d'une épicerie-boulangerie à l'image de ce qui a pu voir le jour à Pierreclos.

Seulement la moitié des équipements et des services sont situés dans la centralité historique du bourg de Solutré-Pouilly.

Le hameau de Pouilly accueille les services de réparation auto et de mécanique agricole.

Les équipements situés plus à l'écart de ces deux centralités anciennes sont le terrain de boules et la maison du Grand Site.

La commune ne possède aucun commerce alimentaire de base.

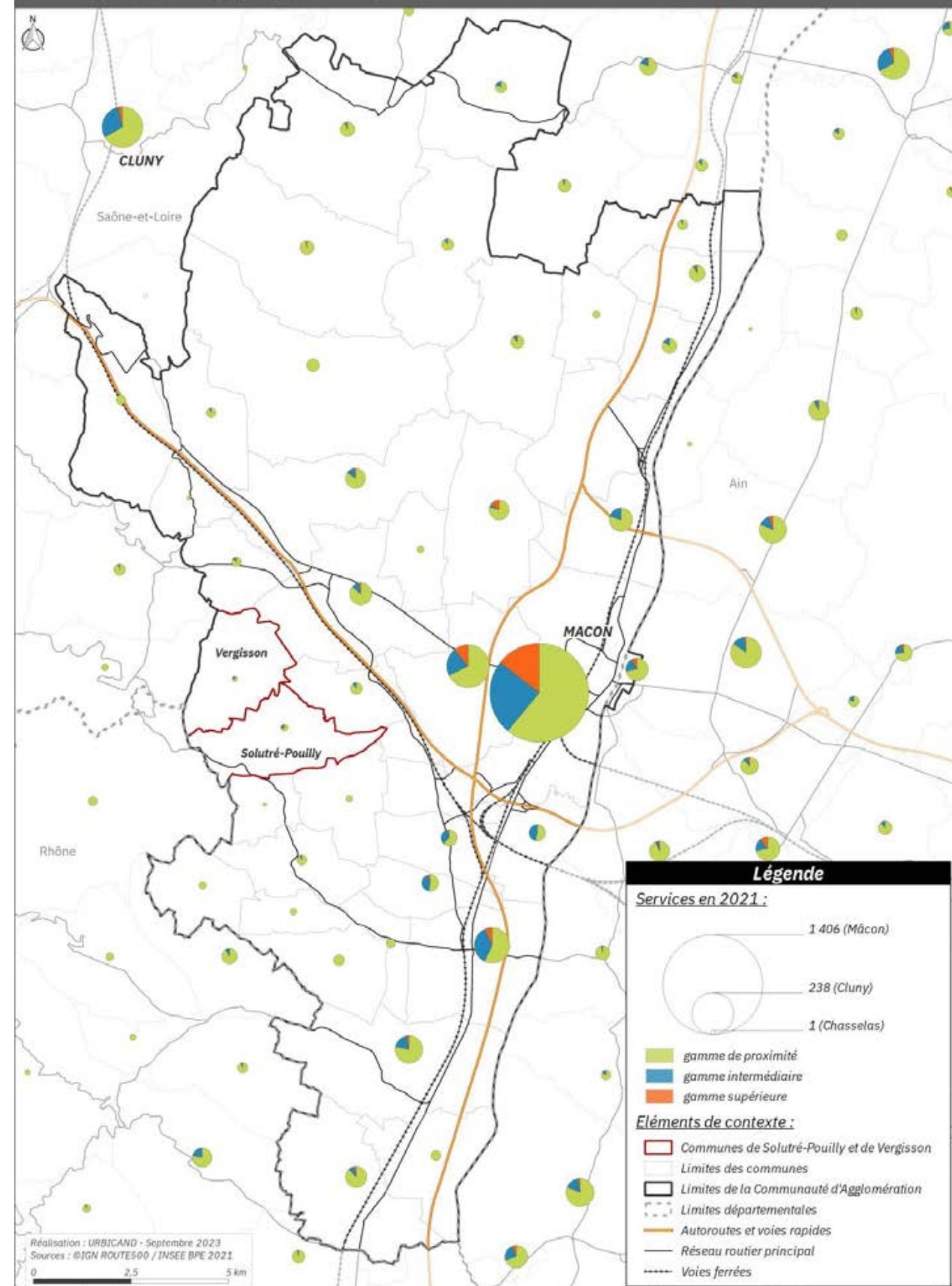
Pour disposer d'un tissu alimentaire de base dit « complet », une commune doit disposer à minima d'un commerce d'alimentation générale (épicerie, supermarché...), d'une boulangerie et d'une boucherie.

D'une manière générale et en particulier pour ce qui concerne l'alimentation, la commune de Solutré-Pouilly est dépendante des équipements/services/commerces des communes voisines comme Prissé qui offre une gamme d'équipements et des services de proximité plus large ou de l'agglomération de Mâcon pour accéder à des équipements et des services de gamme intermédiaire ou supérieure.

A retenir :

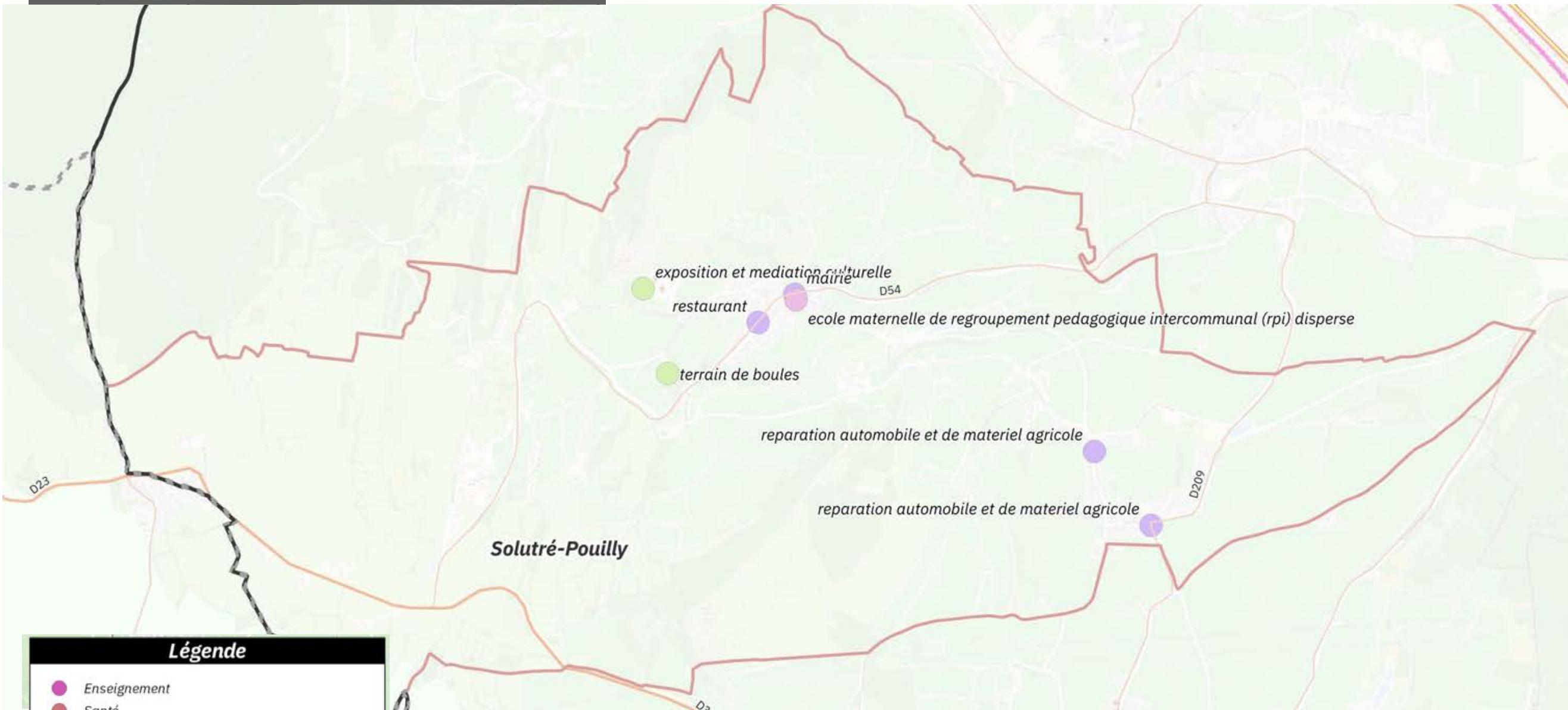
Le nombre et la diversité des équipements et des services sur la commune sont limités même si la commune dispose de quelques équipements et services de proximité (école...) et de niveau supérieur grâce à l'attractivité du Grand Site (Maison du Grand Site).

Polarités de services par gammes en 2021



Niveau d'équipement de la commune et son rôle dans l'armature territoriale

Localisation des équipements en 2021



Légende

- Enseignement
- Santé
- Services aux particuliers
- Sports, loisirs et culture

Éléments de contexte :

- ▭ Communes de Solutré-Pouilly et de Vergisson
- ▭ Limites des communes
- ▭ Limites de la Communauté d'Agglomération
- ▭ Limites départementales
- Autoroutes et voies rapides
- Réseau routier principal
- Voies ferrées

Réalisation : URBICAND - Septembre 2023
Sources : ©IGN ROUTE500 / ©IGN BPE 2021

0 250 500 m

Accès aux services et aux équipements

Entre
15 et 30
minutes

Les élèves de la commune mettent entre 15 et 30 minutes pour accéder à leur école primaire, leur collège ou leur lycée.

Si la commune dispose déjà d'une école maternelle, l'école primaire est située à Fuissé. Une ligne de bus scolaire assurée par le service de transports urbains de l'agglomération mâconnaise permet aux élèves de se rendre à Fuissé en 15 minutes depuis le bourg de Solutré-Pouilly. Les effectifs scolaires ont nettement augmenté passant de 15 élèves de maternelle en 2021 à 28 élèves en 2023.

L'accès au collège de secteur (Collège Saint Exupéry à Mâcon) est également accessible en 15 minutes par une ligne de bus scolaire du service de transports urbains tout comme l'accès au Lycée Lamartine à Mâcon, même si le temps de trajet est nettement plus élevé (30 minutes depuis le bourg de Solutré-Pouilly).

L'accessibilité des établissements scolaires par les transports collectifs est donc plutôt bonne sauf pour l'accès au lycée. En effet, le différentiel de temps de trajet entre l'offre de transports collectifs et la voiture individuelle n'est que de quelques minutes pour se rendre à l'école primaire ou le collège, mais atteint près du double de temps pour se rendre au lycée.

Environ
10 à 12
minutes

Il faut environ 10 à 12 minutes de trajets en voiture pour accéder à une commune proposant une offre de « santé de base » dite complète.

Une offre de « santé de base » complète (5 catégories de professionnels de santé de base : médecin généraliste, kiné, dentiste, pharmacien et infirmier) est accessible en environ 10 à 12 minutes de trajet pour les habitants de la commune.

Cette offre de « santé de base » est disponible sur la commune de Charnay-lès-Mâcon. Une offre encore plus large existe à Mâcon mais le trajet est plus important entre 15 et 20 minutes de trajet.

La commune de Prissé est plus proche (entre 8 et 10 minutes de trajet) et propose une offre de santé presque complète. L'ensemble des professionnels de santé « de base » sont présents, seul manque un dentiste.

Environ
15 à 20
minutes

Il faut environ 15 à 20 minutes de trajets en voiture pour accéder à une commune proposant une offre culturelle complète de gamme supérieure.

L'offre culturelle complète de gamme supérieure (cinéma, salle de spectacle/théâtre, et musée) se situe dans la ville de Mâcon accessible en 15 à 20 minutes en voiture.

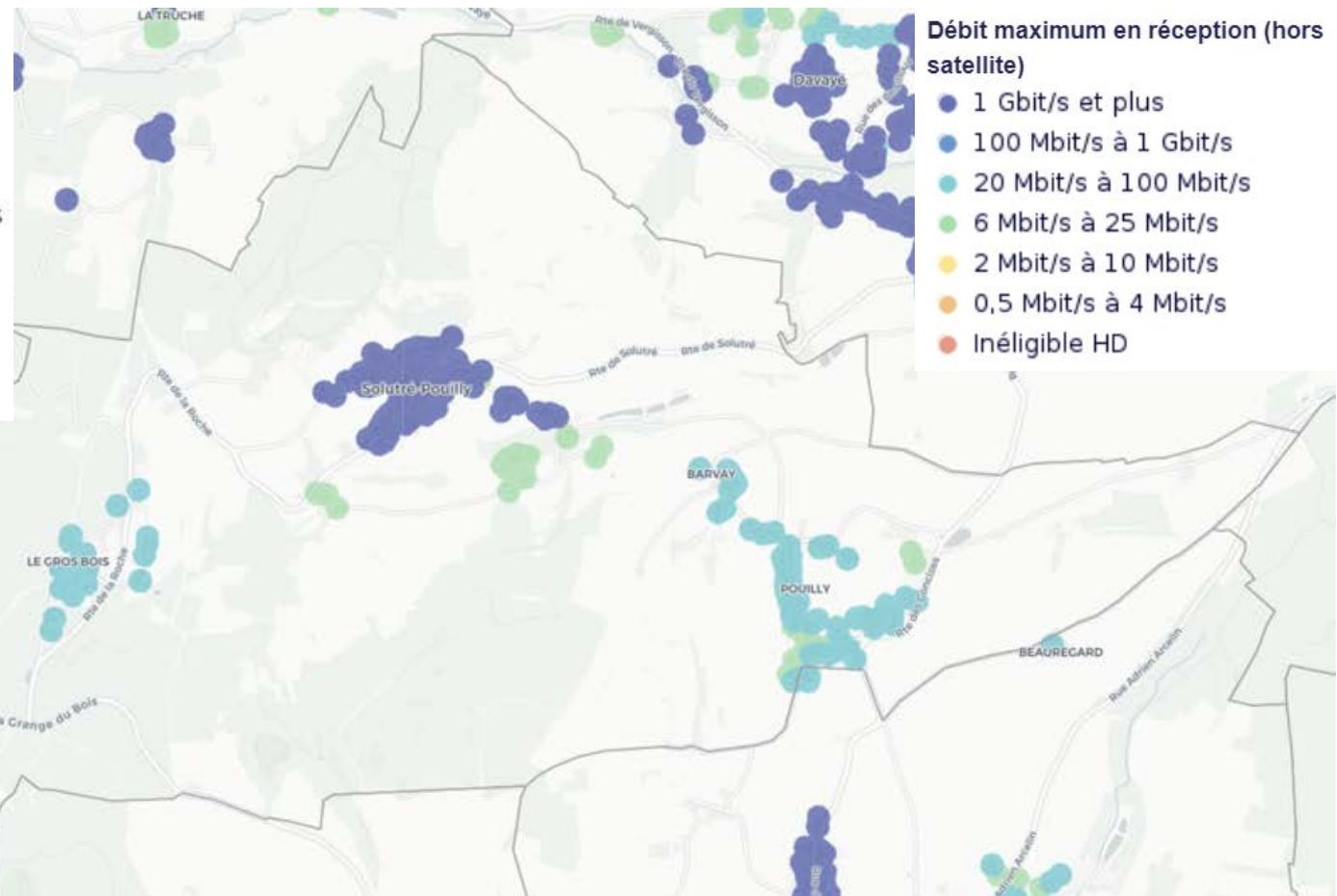
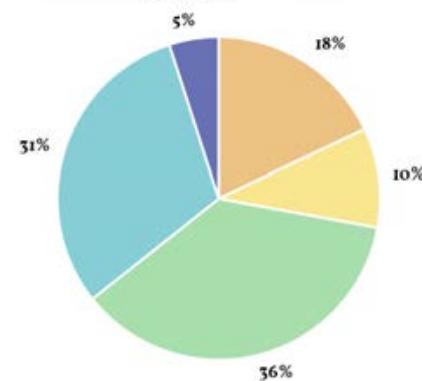
A noter que la commune de Solutré-Pouilly dispose de la maison du Grand Site et du musée de Préhistoire, qui assurent une activité culturelle importante sur la commune.

40%
en haut
débit

Un peu plus de 40% des bâtiments ont accès à un débit internet supérieur à 20 Mbit/s.

Le très haut débit (supérieur à 1 Gbit/s) est uniquement déployé sur le bourg de Solutré-Pouilly. Le hameau de Pouilly et les autres hameaux possèdent des débits plus faibles car le réseau de fibre n'y est pas déployé. Le débit sur ces secteurs, reste moyen (voire parfois bas) et allie différentes technologies (ADSL, satellite, 4G).

Débit maximum au pied des bâtiments
(ARCEP 2022)



A retenir :

Les services et les équipements publics sont principalement localisés sur les communes alentour mais restent accessibles en moins de 15 minutes.

L'accès au très haut débit reste disponible uniquement sur bourg de Solutré-Pouilly. Le reste de la commune dispose d'un débit moyen.



PARTIE 5

ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Flux de déplacements

45%
travaillent à
Solutré-Pouilly

45% des actifs habitant sur la commune travaillent sur place.

Ce taux est important comparativement aux autres communes de la couronne périurbaine de Mâcon (seulement 21% des actifs des communes de la couronne périurbaine mâconnaise travaillent dans leur commune de résidence). Il s'explique par le poids important de l'activité viticole sur la commune qui travaille sur place. Au total, c'est environ 70 actifs qui habitent et travaillent à Solutré-Pouilly.

86
actifs
travaillent à
l'extérieur

55% des habitants ayant un emploi quittent la commune pour travailler dans une autre commune.

Cela représente un flux de 86 actifs qui partent travailler majoritairement dans la ville de Mâcon (55 personnes sur 86, soit 65%). Le reste des actifs vont travailler dans d'autres communes du département (un quinzaine) ou dans des départements limitrophes (à Lyon ou à Bourg-en-Bresse).

68
actifs extérieurs
viennent
travailler

A l'inverse, 68 actifs habitant sur une autre commune viennent travailler à Solutré-Pouilly.

La très large majorité vient de communes du département (58 actifs, soit 85%) dont un peu moins d'une trentaine de la ville de Mâcon.

12
minutes pour
accéder à
l'emploi

En moyenne, les habitants ont environ 12 minutes de trajets en voiture pour accéder à leur emploi.

Ce temps de parcours moyen cache des différences parfois importantes entre le nombre important d'actifs travaillant sur place (pas de déplacement à quelques minutes maximum) et ceux travaillant nettement plus loin (plus d'une heure pour les travailleurs lyonnais). La majorité des actifs travaillant à Mâcon, leur temps de trajet s'approche davantage du quart d'heure.

10,5 km
pour accéder à
l'emploi

La distance moyenne pour accéder à l'emploi est d'un peu plus 10 km.

Le temps de trajet étant majoritairement corrélé à la distance, on retrouve les mêmes écarts entre les travailleurs sur place et les travailleurs plus lointains.

58%
déplacements
de - 10 km

Près de 6 déplacements sur 10 font moins de 10 km.

En plus des actifs travaillant sur place, de nombreux actifs travaillent à proximité (Fuissé, Davayé ou même Charnay-lès-Mâcon) dans un rayon de moins de 10 km. Cette courte distance constitue un potentiel de développement de mobilités alternatives, notamment par le développement du vélo électrique qui élargie/facilite le périmètre des déplacements de courte et moyenne distance.

En considérant les actifs travaillant à Mâcon (10 à 12 km), la part des actifs sur la commune atteint 87%. Le centre-ville de Mâcon est accessible en 30 minutes de vélo électrique.

226
tonnes
de CO₂/an

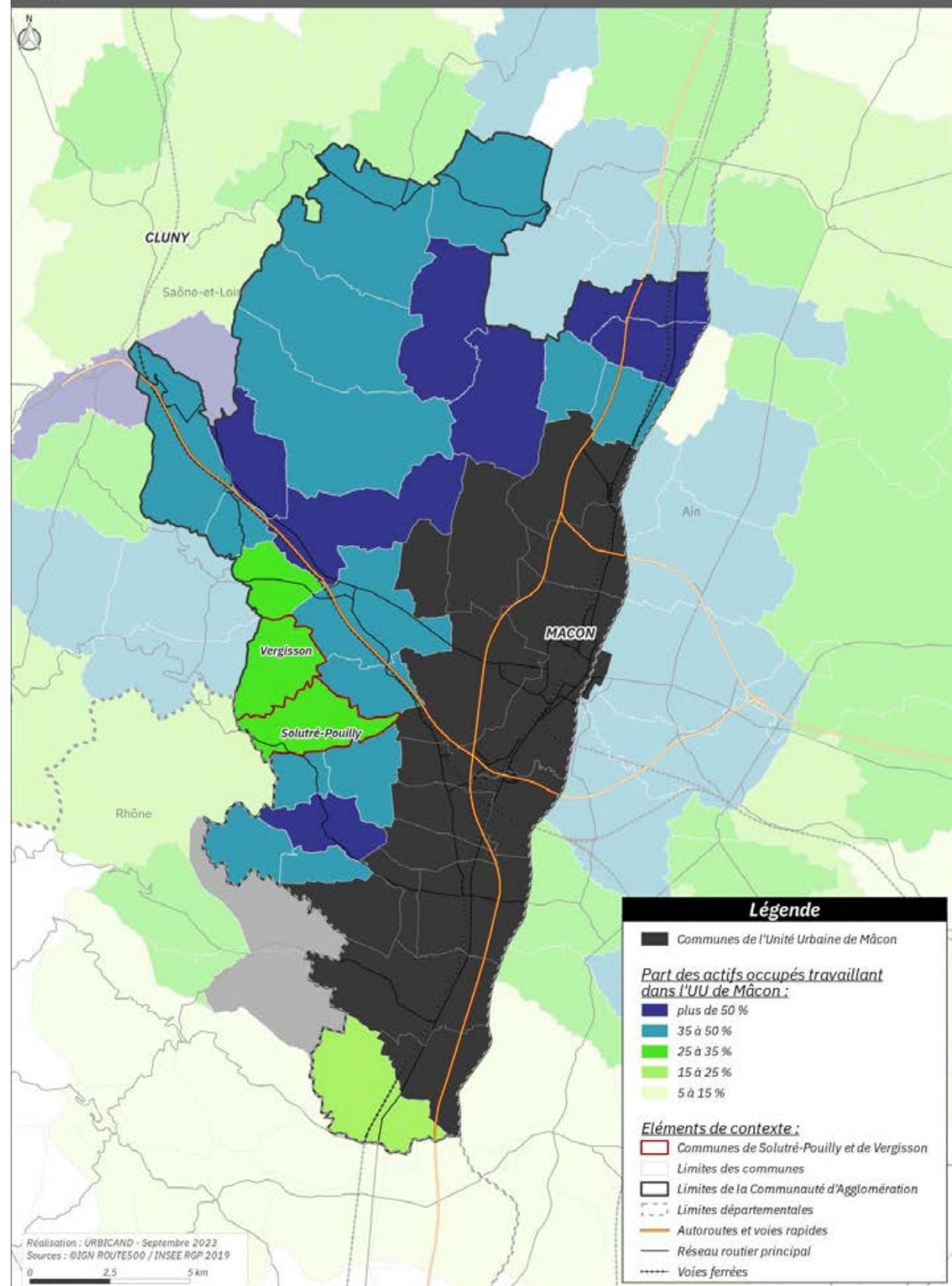
Ces déplacements majoritairement effectués en voiture par les habitants de la commune, rejettent environ 226 tonnes de CO₂/an. (OPTEER, 2020)

A retenir :

Les flux de déplacements restent majoritairement tournés en direction de l'agglomération mâconnaise.

La forte part de l'activité viticole limite l'ampleur et la longueur (travail sur place) des flux « navettes domicile-travail » des actifs de la commune.

Migrations Domicile-Travail 2019 - Attractivité de l'Unité Urbaine de Mâcon



Focus : Conditions de déplacement et de mobilité à l'échelle du grand site

En voiture

L'accessibilité du Grand Site est aisée et se fait quasi exclusivement en voiture.

L'accès aux deux Roches du Grand Site se fait très majoritairement en voiture. La voie verte et la proximité de la gare TGV permettraient d'imaginer le développement d'alternatives crédibles à une accessibilité motorisée individuelle. Plusieurs initiatives sont en cours, en lien avec le réseau des Grands Sites de France, telles que l'offre « Escapade nature sans voiture ».

La signalétique cyclable reste limitée malgré la présence de la voie verte départementale qui traverse le périmètre du Grand Site. Elle mériterait d'être renforcée ou rendue plus visible, à l'image du travail qu'a réalisé le Grand Site sur les circuits de randonnée pédestre. Si l'application Voie verte 71 ou le département facilitent l'orientation des cyclistes (itinéraire téléchargeable, boucle vélo identifiant les accès au Grand Site, fonction GPS...), il n'existe pas à ce jour, de parcours sécurisé qui relie à vélo la voie verte et les principaux lieux touristiques du Grand Site (Roche de Solutré, Roche de Vergisson).

2 espaces de stationnement

Le site de la Roche de Solutré possède 2 grands espaces de stationnement. (cf. carte page suivante)

Les options d'accès restent limités et sont donc plutôt concentrées sur une entrée principale. Les deux espaces de stationnement sont légèrement plus éloignés (entre 100 et 450 mètres) mais une jonction piétonne sécurisée est aménagée. Un espace d'arrêt pour les bus est également aménagé sur le parking P1 et la large emprise du parking P2 est utilisée pour leur stationnement. La fréquentation des parkings (P1 + P2) est apparue importante même si les sessions de comptage quotidien, réalisées durant l'été 2023 par les services du Grand Site, n'ont relevé que des engorgements ponctuels des espaces de stationnements. Cependant, à l'usage il est régulièrement constaté des soucis de saturation au niveau de parking P1 notamment lors des périodes de week-end ou de jours fériés et le ressenti des habitants et des élus confirme cette impression d'engorgement et de saturation. La fréquentation mesurée durant l'été révèle une fréquentation homogène sur la période du comptage bien que légèrement plus élevée le week-end et les jours fériés. Le parking P1 (le plus proche du départ du sentier est particulièrement utilisé avec un taux de remplissage moyen d'environ 50% : il est en moyenne occupé par 30 à 40 véhicules sur environ 70 places disponibles. Il a été constaté néanmoins des moments où le parking est complet (notamment en fin de matinée). En revanche, le parking P2 (parking panoramique, plus éloigné) est nettement moins utilisé (entre 8 et 13 véhicules en moyenne), il accueille en revanche des camping-cars et des bus. Par ailleurs, bien que illégaux et interdits à l'intérieur du périmètre du Grand Site, le camping et le caravanning ont été constatés.

Des stationnements « sauvages » sont recensés en cœur de village où les places publiques sont régulièrement entièrement occupées par des voitures stationnées. En effet, le centre-bourg de Solutré-Pouilly qui dispose d'un espace déjà relativement restreint, n'est donc pas en mesure d'accueillir les habitants, les visiteurs du Grand Site et les utilisateurs des commerces et équipements du bourg. La Maison du Grand Site pourrait nécessiter la création d'un espace de stationnement plus proche.

136 319 visiteurs en 2022

La roche de Solutré attire entre 130 000 et 140 000 visiteurs par an sur la commune.

Ce chiffre comprend les visiteurs se rendant au sommet de la Roche de Solutré (environ 111 000 personnes) mais également les visiteurs du musée (19 600 personnes – qui peuvent parfois être les mêmes qui montent à la Roche) ou de la maison du Grand Site (42 520 personnes) ou encore les participants aux animations (2 600 personnes environ).

La fréquentation du site arrive parfois à saturation et peut générer des conflits d'usage notamment entre tourisme/randonnée et l'activité viticole. Aux yeux des élus, il paraît important de rester vigilant à ne pas tomber dans la sur-fréquentation du site qui serait néfaste autant pour le cadre naturel et paysager que pour le cadre de vie.

Les sentiers sont balisés et aménagés pour éviter les piétinements des espaces naturels. Les espaces où peuvent se concentrer les visiteurs restent limités : principalement aux départs et au pic de la Roche.

A retenir :

Les flux de visiteurs vers le site de la Roche de Solutré sont importants et peuvent générer des nuisances et un ressenti de saturation par les habitants.

Les espaces pour accueillir ces visiteurs et pour leur stationnement sont stratégiquement situés même si la répartition du stationnement peut poser des soucis (espaces parfois complets, stationnements sauvages constatés).

En parallèle, une étude de fonctionnement et de gestion des déplacements dans le Grand Site est en cours de lancement.

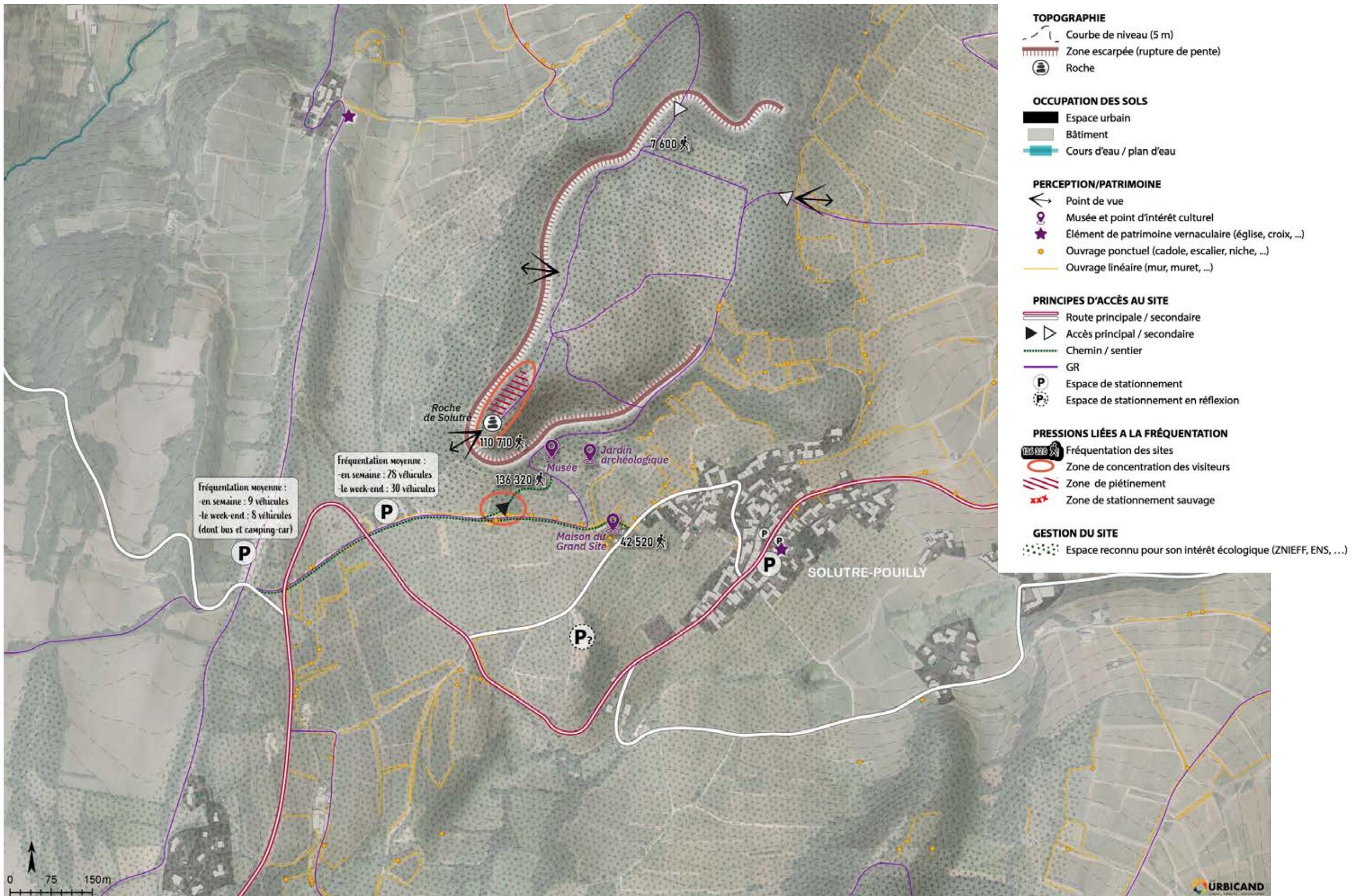


Parking panoramique (P2) – Espace de stationnement relativement peu aménagé et étendu, fréquenté par beaucoup de camping-cars



Espace du Rouère – pouvant servir d'espace de stationnement en plus de terrain de pétanque et de point d'apport volontaire

Focus : Conditions de déplacement et de mobilité à l'échelle du grand site



Modes de déplacement

84%
déplacements
en voiture

84% des déplacements des actifs pour se rendre au travail s'effectuent en voiture.

C'est ainsi, plus de 4 trajets sur 5 sont effectués en voiture (contre 70% à l'échelle nationale) alors même que 46% des actifs travaillent à Solutré-Pouilly. Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accroître (78% en 2013 contre 84% en 2020). Elle témoigne d'une pratique ancrée dans les habitudes et qui s'accroît avec le desserrement résidentiel des pôles d'emplois voisins (travailleurs mâconnais venant habiter sur la commune).

0,77
taux de
motorisation
des ménages

Le taux de motorisation des ménages est de 0,77/1.

Cet indicateur étalonné de 0 à 1 (*rapport entre le nombre de personnes du ménage et le nombre de voitures qu'il possède*) indique une dépendance importante des ménages du territoire à la voiture. La voiture est très présente dans les foyers (93% des ménages ont au moins une voiture) et dans les pratiques de mobilité des ménages quelque soit le nombre de personnes par ménage.

Si seulement 7% des ménages n'ont pas de voiture, ce taux s'élève à 27% pour les personnes de 80 ans et plus : plus d'un ménage âgé sur 4 n'a pas de voiture. Cela pose la question de l'isolement et de la dépendance aux transports en commun ou de la solidarité familiale ou villageoise (entraide).

14%
déplacements
autrement

Seuls 14% des déplacements sont effectués autrement qu'en véhicule individuel motorisé (voitures, 2 roues motorisées).

C'est surtout le très faible taux de déplacement en transport en commun et en vélo (3% seulement en cumulé) qui souligne la quasi-inexistence de possibilité de déplacement alternatif à la voiture pour des déplacements de moyenne et longue distance.

En effet, si la marche représente environ 11%, elle s'explique par la part importante d'habitants travaillant sur place.

**Transport
à la
demande**

La commune bénéficie d'un offre de transport à la demande par le réseau de transports urbains TRÉMA de l'agglomération mâconnaise.

Il s'agit d'une offre nécessitant une réservation par téléphone la veille ou pour certains cas, 2h avant le trajet souhaité. C'est une offre limitée répondant avant tout aux besoins des personnes captives et sans voiture mais qui ne permet pas de massifier l'usage des transports en commun pour se rendre dans l'agglomération mâconnaise. Cette ligne reste peu connue et donc peu utilisée.

A noter également qu'aucune ligne de bus interurbain de la région ne dessert la commune.

Aucun
aménagement
cyclable ou d'aire
de covoiturage

La commune ne dispose d'aucun aménagement alternatif à l'usage de la voiture individuelle.

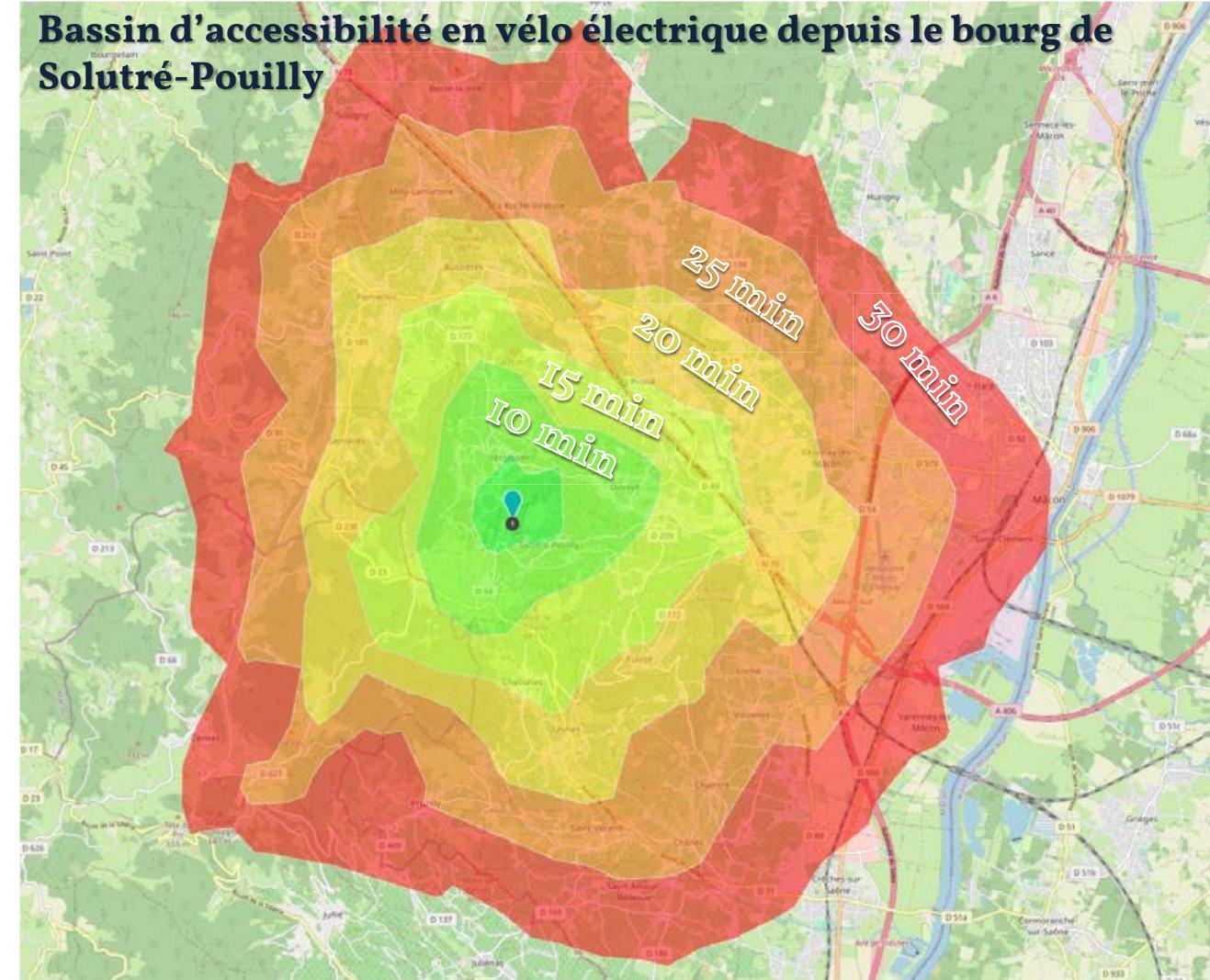
La commune ne dispose pas d'aménagement cyclable à l'intérieur de ses deux bourgs ou permettant d'y accéder depuis les communes voisines.

Enfin, les aires de covoiturage sont relativement éloignées de la commune et se situent davantage à l'entrée de l'agglomération mâconnaise.

A retenir :

L'usage de la voiture pour se déplacer est quasi-exclusif. Les alternatives sont très limitées et ne comblent que partiellement les besoins de déplacement d'un public captif (souvent âgé).

Le potentiel de développement peut se révéler important notamment en direction de l'agglomération mâconnaise ou les polarités proches (Prissé) pour les déplacements doux (vélo, vélo électrique).



Modes de déplacement

Lignes périurbaines en projet

La communauté d'agglomération de MBA envisage dans son schéma de mobilités durables la mise en place de lignes interurbaines ou périurbaines.

Ces lignes fonctionneraient par secteur de desserte avec un cadencement d'un bus toutes les 90 minutes en heures pleines et toutes les 120 minutes en heures creuses afin d'être en mesure de répondre à une plus grande diversité de besoins qu'actuellement.

Covoiturage

Le schéma de mobilité prévoit la mise en place de lignes de covoiturage dynamique et le déploiement de véhicules en autopartage.

Ces ambitions restent encore à l'étape théorique mais peuvent être dorénavant anticipées et intégrées dans les réflexions du PLU car ces projets pourraient avoir des besoins d'aménagements et d'emplacements fonciers pour se mettre en œuvre.

Schéma cyclable

Un schéma d'infrastructures et d'itinéraires cyclable est en cours de consolidation à MBA.

L'ambition est de définir 170 km de pistes cyclables à identifier dans un premier temps puis à proposer aux communes (investissement prévu 30M€). L'étude de programmation va permettre de déterminer avec précision la localisation des aménagements.

Un axe a déjà été pré-identifié sur la commune il semble emprunter l'axe principal (RD54) mais le détail du tracé ne sont pas encore arrêté, ni l'échéance de réalisation. Le dimensionnement de cet axe cyclable devra être étudié plus précisément étant donné le caractère contraint du bourg. Ce constat s'applique également en dehors des espaces bâtis puisque la route traverse les vignes dans un relief et un tracé plus ou moins accidenté pouvant générer des emprises également restreintes et des conflits de partage de l'espace (circulation routière, viticole et cycliste). La question du traitement de ces infrastructures est également importante dans le contexte du Grand Site

A retenir :

Les projets de développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle par MBA sont encore en cours de réflexion et de consolidation mais pourraient générer des besoins d'aménagement ou d'emprise foncière (aire de covoiturage ou d'autopartage, station de bus, ou piste cyclable) que le PLU doit être en mesure de prendre en compte.

